



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (MESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE (DHA)

MEMOIRE
POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE

THEME

**LE ROLE DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS L'AVENEMENT
DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE EN REPUBLIQUE DU
BENIN : DE 1974 A 1993**

Présenté par :

Sanvia Bisseton O. DOSSOU

Sous la direction de :

Rogatien TOSSOU

Maître-Assistant

des Universités

Soutenu le 28 juillet 2016

Mention : Bien

AVANT-PROPOS

Le coup d'essai que constitue ce mémoire n'aurait pu être possible sans certaines personnes que nous tenons à remercier de tout cœur.

Ainsi, nous témoignons toute notre gratitude à Messieurs Sylvain Anignikin et Rogatien Tossou qui nous ont accompagnés tout au long de cette réalisation. Sans leur rigueur scientifique, leurs conseils et leurs disponibilités à nous initier à la recherche en histoire, nous n'aurions jamais pu réaliser ce travail.

Notre reconnaissance va à l'endroit de tous les enseignants du département d'Histoire et d'archéologie qui ont contribué à notre formation, principalement le professeur Félix Iroko.

Nos remerciements s'adressent également à Messieurs Nicodème Assogba, Denis Sindété, Innocent Assogba et Jules Guézodjè ainsi qu'à madame Rékéatou Dègla Choubadé pour leurs précieuses informations.

Nous ne saurons oublier l'inspecteur Garba Ayouba et tous ses collègues inspecteurs qui ont été d'un concours inestimable pour nous par leurs diverses contributions.

Nous témoignons enfin notre reconnaissance à notre maman Katoumi Marie-Reine Dossou, notre papa Léonce Dossou et tous nos parents et amis pour leurs soutiens de tout instant.

LISTE DES ABREVIATIONS

AIT	: Association Internationale des Travailleurs.
ANR	: Assemblée Nationale Révolutionnaire.
BBD	: Banque Béninoise de Développement.
BCB	: Banque Commerciale du Bénin.
BEN/CUE	: Bureau National de la Coopérative Universitaire des Etudiants.
BIT	: Bureau International du Travail.
CDOT	: Confédération Dahoméenne Orthodoxe du Travail.
CDTC	: Confédération Dahoméenne du Travail Catholique.
CES	: Conseil Economique et Social.
CGTB	: Confédération Générale des Travailleurs du Bénin.
CIS-CSC	: Confédération Internationale des Syndicats du comité Syndical de Coordination
CISL	: Confédération Internationale des Syndicats libres.
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole.
CNR	: Conseil National de la Révolution.
CNSL	: Confédération Nationale des Syndicats Libres.
CNT	: Conseil National du Travail.
COSI-Bénin	: Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin.
CPIB	: Centrale des Syndicats de Secteur Privé et Informel du Bénin.
CSA- Bénin	: Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin.
CSC	: Confédération Syndicale Congolaise.
CSTB	: Centrale des Syndicats des Travailleurs du Bénin.
CSUB	: Confédération des Syndicats Unis du Bénin.
CUES	: Comité pour l'Unité syndicale de l'Enseignement Secondaire.
CUS	: Comité d'Union Syndicale.
FAP	: Forces Armées Populaires.
FODEFCA	: Fonds de Développement de Formation Professionnelle Continue et de L'Apprentissage.
FSM	: Fédération Syndicale Mondiale.
FTD	: Front des Travailleurs du Dahomey.
FUD	: Front Uni des organisations Démocratiques.
GMR	: Gouvernement Militaire Révolutionnaire.
HCR	: Haut Conseil de la République.

IWW	: Industrial Workers of the World.
LNJP	: Ligue Nationale de la Jeunesse Patriotique (du Dahomey).
OCBN	: Organisation Commune Bénin Niger.
OIT	: Organisation Internationale du Travail.
ORAF-CISL	: Organisation Régionale Africaine de la Confédération Internationale des Syndicats Libres.
PCB	: Parti Communiste du Bénin.
PCD	: Parti Communiste du Dahomey.
PDU	: Parti Dahoméen de l'Unité.
PRD	: Parti du Renouveau Démocratique.
PRPB	: Parti de la Révolution Populaire du Bénin.
RDD	: Rassemblement Démocratique Dahoméen.
RPB	: République Populaire du Bénin.
SNES	: Syndicat National des Enseignants du Supérieur.
SOBEMAP	: Société Béninoise des Manutentions Portuaires.
SYNCOBEN	: Syndicat National des Conducteurs du Bénin.
SYNCOTAMO	: Syndicat National des Conducteurs de Taxi Moto.
SYNACOTRIB	: Syndicat National des Conducteurs de Tricycle du Bénin.
SYNAES	: Syndicat National de l'Enseignement Secondaire.
SYNAPES	: Syndicat National des Professeurs de l'Enseignement Secondaire.
SYNAPRIM	: Syndicat National du Primaire et de la Maternelle.
SYNARES	: Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.
SYNEECAD	: Syndicat National des Enseignants des Ecoles Catholiques du Dahomey.
SYNEMB	: Syndicat National des Enseignements Maternels et de Base.
SYNENDA	: Syndicat National des Ecoles Non confessionnelles du Dahomey.
SYNEPDA	: Syndicat National de l'Ecole Publique du Dahomey.
SYNESTP	: Syndicat National des Enseignants du Secondaire Technique et Professionnel.
SYNPA	: Synergie Paysanne.
SYSAMO	: Syndicat des Travailleurs de Sable Marin de Ouidah.
UGEED	: Union Générale des Etudiants et Elèves du Dahomey.
UGSD	: Union Générale des Syndicats du Bénin.
UGTD	: Union Générale des Travailleurs du Dahomey.

UNACOB : Union Nationale des Conducteurs du Bénin.
UNB : Université Nationale du Bénin.
UNSTB : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin.
UNSTD : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey.

INTRODUCTION

Le 1^{er} Aout 1960, quand la colonie du Dahomey accédait à la souveraineté internationale, le territoire avait déjà une très longue tradition de lutte syndicale menée par les travailleurs, les élèves et les étudiants. Les syndicats, associations de défense des travailleurs inspirés du modèle français de l'époque, étaient très actifs. *Jusqu'au milieu des années 40, Européens et Africains se sont organisés de façon séparée en raison de la discrimination raciale*¹. C'est ainsi que tous les courants syndicaux (confessionnel, communiste et libéral) se sont créés avec plus ou moins de succès malgré les velléités de l'administration coloniale pour entraver leurs actions par les dispositions du décret du 11 mars 1937 promulgué par le Front Populaire². En effet, les agents et les ouvriers du chemin de fer, les employés des sociétés commerciales, les enseignants ont tour à tour créé leurs syndicats. Même des associations d'agriculteurs et d'éleveurs, par cercle, sous l'instigation des commandants de cercle ont été mises en place. C'est dire que le Dahomey a été parmi les colonies françaises d'Afrique un territoire qui était très animé sur le plan syndical. Pourtant peu de travaux de chercheurs, notamment historiens, sont consacrés à l'étude du syndicalisme en république du Bénin (ancien Dahomey). Le plus fouillé de ceux auxquels nous avons eu accès est la thèse de Léopold Dossou³.

Notre étude, beaucoup plus restreinte et plus spécifique, porte sur la période : 1974-1993. Elle se propose de s'intéresser à un aspect du syndicalisme en république du Bénin : la contribution du mouvement ouvrier à l'avènement du renouveau démocratique. Il s'agit d'examiner le rôle politique joué par les syndicats grâce à la connexion inextricable et quasi permanente entre syndicalisme étudiant et syndicalisme ouvrier (syndicat des travailleurs aussi bien les enseignants que les autres travailleurs) en République du Bénin de 1974⁴ - Les assises du congrès de l'unité syndicale, tenues du 15 au 17 novembre 1974, consacrent la création de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey (UNSTD), centrale syndicale unique, à la faveur de la suppression des autres centrales existantes - à 1993. Nous allons chercher à voir quelles ont été les différentes structures syndicales présentes en République du Bénin de 1974 à 1993 et quelles ont été leurs positions face au régime du Parti

¹ Dossou, L, 1981, *Le salariat et le développement des syndicats au Dahomey (1937-1960)*, Thèse de doctorat de 3e cycle en Histoire : Université de Paris VII. P. 13

² Le 11 mars 1937 le droit syndical est reconnu à tout travailleur africain ayant le Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire (CEPE) alors que la plupart des travailleurs n'avaient pas ce fameux sésame.

³ Dossou, L, Idem, ibidem, p.13

⁴ Daho-Express n° 1507 du 27 septembre 1974, p.3 et n° 1561 du 13 décembre 1974, p.1.

de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB)⁵ après l'adoption du marxisme-léninisme le 30 novembre 1974, pour analyser leur importance et en déduire l'impact qu'elles ont eu sur l'avènement du nouveau démocratique en république du Bénin. Cela permettra ainsi de répondre à certaines questions qui se posent encore quant à l'importance du rôle des syndicats sur la conférence des forces vives de la nation de février 1990.

En effet, aujourd'hui encore la question de la paternité du succès de la conférence nationale comporte des zones d'ombre. Ainsi, la mémoire collective attribue majoritairement le succès de ladite conférence et du nouveau démocratique à deux acteurs, le Général Mathieu Kérékou et Monseigneur Isidore de Souza, oubliant de fait la contribution significative des autres acteurs dont les syndicats. Il a fallu l'intervention régulière du Parti Communiste du Bénin (PCB) pour nuancer cette vision apologétique et messianique développée par les Béninois, même récemment, consécutivement au décès du Général Mathieu Kérékou le 14 octobre 2015.

Tous les acteurs de la vie publique du Bénin à savoir les partis politiques, qu'ils soient de la mouvance ou de l'opposition, les organisations de la société civile dont les syndicats, se réclament aujourd'hui du nouveau démocratique. Les responsables de ces derniers ne perdent aucune occasion pour rappeler qu'ils sont les principaux auteurs de ce nouveau traitant parfois les autres d'imposteurs.

Comment les syndicats opposés au régime du PRPB ont-ils pu réussir à s'implanter au sein des travailleurs des secteurs publics et privés?

Comment les deux types de syndicats (organisations de masse du PRPB et les structures qui lui sont opposées) ont-ils pu se développer dans cette atmosphère parfois hostile?

Comment ont-ils participé à la conférence des forces vives de la nation?

C'est ce que nous allons chercher à comprendre à travers ce thème « le rôle du mouvement syndical dans l'avènement du nouveau démocratique en République du Bénin de 1974 à 1993 ». 1974, c'est l'année de la création de l'Union Nationale des Syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTD), centrale unique qui va se muer l'année suivante en l'Union Nationale des Syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB), une structure de masse du parti de la révolution populaire du Bénin, proclamant son alignement sur les positions du parti. 1993 est par contre l'année de la mise en place de la dernière des institutions de l'Etat prévues par la conférence des forces vives de la nation, la cour constitutionnelle qui a été installée le 07 juin

⁵ Le PRPB est créé le même jour, le 30 novembre 1975, que la République Populaire du Bénin (RPB).

1993 pour remplacer le Haut Conseil de la République (HCR). Autrement dit, 1993 indique la consécration du renouveau démocratique qui a été choisi par les conférenciers et qui a cours depuis lors. Cette date est d'autant plus importante qu'elle consacre dans les faits le renouveau démocratique et le pluralisme syndical intégral qui est considéré par les syndicalistes comme l'ultime aboutissement de leurs lutte contre le monolithisme politique et la pensée unique instaurée au plan syndical par le PRPB.

Pour écrire l'histoire de la participation des syndicats à l'avènement du renouveau démocratique, nous avons dû utiliser diverses sources. La première catégorie de sources concerne les documents écrits. Il s'agit de la thèse du professeur Léopold Dossou, de quelques mémoires en Histoire, en anthropologie et en droit, de certains articles scientifiques, de plaquettes, de tracts et de documents d'archives.⁶ Chacune de ces sources nous a apporté des éléments d'informations même si elles manquent parfois de précisions, ou se montrent insuffisantes sur la connaissance de certains aspects du thème. La thèse de Léopold Dossou figure incontestablement parmi les travaux de référence, mais elle n'aborde pas spécifiquement la période relative à l'étude. Il en est de même des mémoires de maîtrise soutenus par Antoinette Ahovi⁷, Régine Mévi⁸, Gérard Abissi⁹. Le travail de Pierre Kamandozo¹⁰ consacré à la Conférence nationale n'embrasse pas toute la période définie (1974-1993). Quant à Rékéatou Choubadé Dègla, elle a soutenu un mémoire de maîtrise en Histoire¹¹ et un mémoire de DEA en droit¹² sur la question de la lutte et de la liberté syndicales des enseignants au Dahomey-Bénin. Ces deux documents nous ont fourni des informations sur la lutte et la liberté syndicale surtout en milieu étudiantin et scolaire. En ce qui concerne le document écrit par Béatrice Lalinon Gbado¹³, il nous a permis de mieux appréhender le rôle du mouvement syndical dans l'avènement du renouveau démocratique grâce à sa richesse en documents d'époque. Toutefois, c'est une chronique qui ne prend en

⁶ L'essentiel des documents d'archives a été fourni par les Archives Nationales du Bénin à Porto-Novo.

⁷ Ahovi A, 1989, *Le mouvement syndical étudiantin et scolaire au Dahomey (1956-1974)*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 118 p.

⁸ Mévi R, 1991, *Les luttes politiques de la jeunesse dahoméenne de 1958 à 1974*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 157 p.

⁹ Abissi G, 1997, *La difficile unité syndicale au Dahomey : 1958-1974*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 107 p.

¹⁰ Kamandozo P, 2003, *La conférence nationale des forces vives de février 1990 et ses répercussions en Afrique et au Bénin*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UAC, 150 p.

¹¹ Choubadé Dègla R., 1995, *Les enseignants et la lutte syndicale au Dahomey-Bénin de 1960 à 1991*, Mémoire de maîtrise, DHA, UAC, 171 p.

¹² Choubadé Dègla R, 2006, *La liberté syndicale au Bénin*, Mémoire de DEA, chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie 84 p.

¹³ Lalinon Gbado Béatrice est professeur certifié de mathématique.

compte que l'aspect diachronique omettant la simultanéité des faits. Cette remarque est valable pour l'article du doctorant Aziz Chabi Imorou¹⁴.

Pour pallier quelque peu aux insuffisances des documents écrits, nous avons interviewé quelques personnes ressources à savoir d'anciens étudiants de l'UNB, des syndicalistes, quelques participants à la conférence des forces vives de la nation. A part la réticence de certaines personnes à nous fournir des informations, la plupart de ces informateurs se sont montrés disposés à nous aider. Des personnes ressources, comme le professeur Sylvain Anignikin¹⁵, l'inspecteur Garba Ayouba et les syndicalistes Nicodème Assogba¹⁶, Jules Guézodjè¹⁷ et Innocent Assogba¹⁸ ont même mis à notre disposition des documents de leurs archives personnelles. Tout ceci nous a permis d'élaborer un questionnaire d'enquête et un guide d'entretien avec lesquels nous sommes reparti interroger ces différentes personnes ressources sur les aspects qui nous intéressaient compte tenu du profil de chacune d'elles, les informations qu'elles détenaient sur le thème étant multiples et multiformes. Nous avons alors fait une utilisation croisée des informations de la thèse du professeur Léopold Dossou, des mémoires et autres publications mais surtout des journaux de la période.

Mais les aides apportées par ces différentes personnes ressources ne doivent pas occulter les difficultés auxquelles nous avons fait face au cours de la rédaction de ce mémoire. En effet, la première difficulté à laquelle nous avons été confrontées est relative à l'inexistence des documents dans certains centres qui sont censés les héberger. Ainsi, nous n'avons trouvé pratiquement aucun des mémoires dont nous avons besoin, encore moins la thèse du professeur Léopold Dossou au centre de documentation de la FLASH. Le problème des moyens financiers reste aussi crucial. Une autre difficulté est liée à l'étroitesse de nos connaissances en méthodologie de recherche en Histoire et à notre manque d'expérience criarde. Mais grâce aux encouragements de notre directeur de mémoire, le professeur Rogatien Tossou, nous avons pu atteindre ce niveau dans le travail qui comblera à coup sûr une partie du vide historique constaté et permettra d'avoir une esquisse de synthèse historique sur la remarquable contribution des travailleurs, des élèves et des étudiants à l'avènement du renouveau démocratique au Bénin de 1974 à 1993.

¹⁴IMOROU (A.C), 2010, *L'action politico-syndicale des enseignants au Bénin (1945-2008). Approche socio-historique*, Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universitaät, 26p.

¹⁵ Historien au Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi.

¹⁶ Secrétaire général de l'UNSTD de 2000 à 2006

¹⁷ Secrétaire général du SYNESTP de 2000 à 2010

¹⁸ Secrétaire général du SYNAPES de 2000 à ce jour

A la fin de ce travail ressortira le rôle exact du mouvement syndical dans l'avènement du renouveau démocratique en république du Bénin. Pour ce faire, la première partie sera basée sur la réaction des travailleurs à la création de l'UNSTD comme prémisse de la défense des libertés démocratiques. Quant à la deuxième partie, elle portera sur le mouvement syndical de 1975 à 1989. En ce qui concerne la dernière, elle permettra de connaître la contribution des syndicats au succès de la Conférence nationale des forces vives de février 1990 en république du Bénin.

Première partie : La réaction des travailleurs à la création de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey, prémices du renouveau démocratique

Chapitre 1 : Le contexte général dahoméen et l'effervescence syndicale

1-1 Bref rappel de la vie politique au Dahomey de 1960 à 1972

La colonisation a laissé de nombreuses séquelles qui ont lourdement pesé sur la vie politique du Dahomey au lendemain de l'indépendance. *En effet la floraison de formations politiques dans un Etat artificiellement créé et non encore réellement constitué n'a pas pu s'accommoder avec la nécessité de transformer l'Etat colonial en ETAT-NATION¹⁹. Et pourtant cette mutation s'avérait indispensable²⁰.* Les hommes politiques et autres élites dahoméennes n'ont pas pris la mesure des changements profonds nécessaires : nouveau discours plus responsable et prenant en compte les problèmes quotidiens des populations ; nouveaux objectifs politiques ; formes d'organisation différentes... Ils se sont au contraire englués dans la gestion du quotidien sans aucune vision prospective des affaires publiques. Au demeurant, les luttes partisans ont tôt fait de divertir les dirigeants vers des préoccupations secondaires. La nécessaire transition qui devait servir de prélude à un nouveau système plus bénéfique au développement du pays n'a donc pas eu lieu. Par ailleurs, l'influence de la France, tant sur les hommes en charge des affaires de la Nation que sur les réformes qu'il convenait d'initier et de mettre progressivement en œuvre, était une réalité constante même si la plupart des hommes politiques ne cessaient de condamner cet état de choses pour sauver les apparences et se dédouaner. Ainsi, une dépendance économique plus pernicieuse va succéder à la dépendance politique. Les nouveaux dirigeants du pays étant plus enclins à défendre les intérêts de leurs maîtres que ceux de leurs concitoyens pourvu qu'on les laisse faire tranquillement ce qu'ils veulent à l'intérieur du pays. Ils n'hésitent donc pas à installer des régimes régionalistes et tribalistes.

Jusqu'en 1972, le Dahomey a connu des partis politiques qui outre leur dénomination n'avaient rien de national. Mais cette façade nationale ne cache en réalité qu'un électorat régional. Les élections législatives et présidentielles de 1959-60, puis de 1963 et de 1970 notamment, ont abondamment illustré cette vérité. Ainsi, si on considère les actes posés par les leaders politiques dans cette période, on se rend compte que les alliances entre les différents partis sont pour le moins curieuses et qu'elles étaient beaucoup plus des compromis

¹⁹ La situation n'a pas évolué : le régionalisme sévit toujours. Les Béninois ne se reconnaissent pas toujours appartenir à une même nation.

²⁰ Fondation Friedrich Naumann, 1994, p.135

entre personnes²¹ que des consensus entre formations politiques, moins encore de convergences ou de compromis de programmes de gouvernement. Cela a favorisé la formation de gouvernements de plus en plus régionalistes qui utilisent l'Etat au bénéfice de leur seule région d'origine. Dans ces conditions, l'on comprend aisément que des rancœurs longtemps accumulées explosent, transformant les débats entre partis politiques en affrontement entre régions. Cela a été le cas lors des événements de 1963 avec *l'affaire Bohiki*²² et de 1970, suite aux drames de Parakou, lors des élections présidentielles de mars de la même année. Ces deux dates symbolisent, pour la première, le soulèvement des populations de Porto-Novo, Cotonou, Parakou et autres, et pour la seconde, la généralisation des règlements de comptes sur une base essentiellement ethnique²³ à Parakou et à Cotonou. Par ailleurs, l'incapacité des gouvernements successifs à conduire les affaires publiques a été ressentie négativement dans l'administration. En effet, l'administration coloniale s'est perpétuée à travers de nouvelles réglementations peu adaptées au contexte du moment. La centralisation et la concentration des pouvoirs et des services publics sont demeurées les atouts majeurs des divers régimes, empêchant toute initiative à la base, toute participation effective des administrés aux affaires de leurs localités. Ainsi tout est basé à Cotonou. C'est le cas des actes administratifs même pour les affaires locales. Dans les années 60²⁴, surtout en 1968 et en 1969, il y a eu une timide tentative de décentralisation à travers la création de Conseils Généraux. Mais ceci n'a pas répondu à l'attente des populations qui voulaient avoir réellement le pouvoir de décider de leur sort. *Au total la période de 1960 à 1972 a été somme toute propice à diverses expériences ayant toutes conduit, en fait, à la confiscation du pouvoir par des formations politiques ou des individus n'ayant aucun projet de société à proposer au peuple*²⁵. Toutes les formes de régime connues dans cette période -le multipartisme formel, les alliances entre partis et même le système du parti unique- n'ont pas permis l'émergence d'une conscience nationale véritable. La seule force qui s'est imposée sur l'échiquier politique national a été paradoxalement, l'armée sortie à plusieurs reprises de ses

²¹ Le PDU était la fusion du RDD (Rassemblement Démocratique Dahoméen) d'Hubert Maga et du PRD (Parti du Renouveau Démocratique) de Sourou Migan Apithy. Or le président Hubert Maga jusque-là était avec Justin Ahomadégbé.

²² Bohiki était un puissant député du PDU. Il avait fait assassiner le sieur Dossou Daniel, un membre de l'administration qui courtisait la même femme que lui. Après ce meurtre, Bohiki n'était pas inquiété par la justice et continuait de jouir de sa liberté. Cette affaire de mœurs avait été très tôt récupérée par les forces politiques du sud. Il s'en était suivi des grèves et des mouvements sociaux surtout à Porto-Novo et à Cotonou qui ont connu des révoltes et une chasse à l'homme.

²³ Les élections inachevées de 1970 ont donné naissance à des représailles contre les ressortissants du sud à Parakou ce qui a engendré des contre représailles sur les ressortissants du nord au quartier Zongo à Cotonou

²⁴ 1960 à 1969

²⁵ Fondation Friedrich Naumann, 1994 : p .136

casernes ; mais l'armée non plus n'a su combler l'espérance du peuple. Ainsi la réalité était constamment tendue vers la monopolisation de la vie politique par un clan politique et les tentatives de multipartisme de 1960 à 1972 n'avaient qu'un caractère théorique.

1-2 Revendications syndicales et instabilité politique de 1960 à 1972

De 1960 à 1972, le Dahomey a connu une histoire politique mouvementée : 12 coups d'Etat dont cinq réussis. A y voir de près, il semble qu'il y a un lien plus ou moins direct entre l'action syndicale des travailleurs (dominés par ceux du secteur de l'éducation) et les changements politiques intervenus. Il est aussi à noter que ces changements politiques ont eu un lourd impact sur le paysage syndical en consolidant certains syndicats au détriment d'autres ou en servant de prétexte au rapprochement des syndicats opposés au régime en place.

Les anciennes élites coloniales se disputèrent le pouvoir. En octobre 1963, l'Union Générale des Travailleurs du Dahomey (UGTD) organise des manifestations suite au mécontentement social dû à la construction du palais présidentiel jugée inopportune à un moment où les travailleurs peinaient à être rémunérés et *l'affaire Bohiki*. Dirigée par un instituteur, Théophile Paoletti, l'UGTD endure sa position après l'arrestation de plusieurs manifestants. A travers un télégramme, le Comité Directeur de l'UGTD adresse au Chef de l'Etat, le président Hubert Maga, un message dans lequel il demande que le pouvoir entame des négociations avec les travailleurs pour éviter une détérioration de la situation et exige la libération immédiate de leurs camarades arrêtés pour créer une ambiance favorable à toute franche discussion. La grève de 24 heures qui a été déclenchée après cette déclaration fut largement suivie à Cotonou et Porto-Novo. Certes le but de cette grève était la libération des « camarades syndicalistes » détenus, mais ils réclamaient aussi le rétablissement de la justice dans *l'affaire Bohiki*.

Les négociations entre le gouvernement et les membres du bureau de l'UGTD dirigé par Paoletti échouèrent et une grève illimitée fut déclenchée. Jusque-là, le rôle de l'armée était officiellement un rôle de protection mais jugeant la situation très grave pour la stabilité et la sécurité du pays, le Colonel Christophe Soglo, Chef d'Etat-major des forces armées met fin au gouvernement Maga, le 27 octobre 1963. Il dissout l'assemblée Nationale et suspend la constitution du 26 novembre 1960. L'armée vient ainsi de mettre fin au régime du président Hubert Maga au pouvoir depuis 1960. Selon Maurice Ahanhanzo Glèlè , au cours des événements de 1963, il y a eu des concertations entre l'armée et les enseignants, puisque les enseignants ont utilisé dans les rues de Cotonou les pancartes sur lesquelles on pouvait lire « l'Armée au pouvoir ».

De même en 1965, une grève générale éclate après la décision du gouvernement d'instaurer une taxe de solidarité de 20% et de réduire de 25% les salaires des travailleurs. Cette grève a connu une forte mobilisation des enseignants qui créent un second syndicat, le Syndicat National des Ecoles Non confessionnelles du Dahomey (SYNENDA), les 25 et 26 mai 1965 au cours d'un congrès tenu à Porto-Novo. Les militaires profitent de la situation pour mettre fin au régime de la coalition Apithy-Ahomadégbé et confisquent à nouveau le pouvoir, le 30 décembre 1966, à Christophe Soglo devenu entretemps général. Le nouveau gouvernement n'apporte cependant pas de solutions aux causes de l'agitation sociale : la grève reprend en 1967 et les « Jeunes cadres de l'armée » obligent alors leur Général à leur remettre le pouvoir qui fut confié à monsieur Emile Derlin Zinsou qui prend les fonctions de Président de la République.

En mai 1969, le régime Zinsou prend également des mesures d'austérité contre les fonctionnaires à une époque où les salaires constituaient la colonne vertébrale du système de redistribution des richesses à travers tout le pays. Une grève générale s'ensuit et affaiblit le régime qui va être renversé par les militaires, en décembre 1969. Une charte adoptée le 7 mai 1970 institua le conseil présidentiel²⁶ auquel met fin en octobre 1972 le Lieutenant-colonel Mathieu Kérékou.

La plupart des coups d'Etat sont intervenus dans les semaines ou les mois qui suivent la rentrée scolaire²⁷. Même si ces constatations restent insuffisantes pour tirer une conclusion, elles nous permettent pourtant, à la suite de Imorou, de formuler les interprétations suivantes. Primo, les enseignants (plus que les autres travailleurs) peuvent avoir, par leurs actions, fragilisé le régime et sollicité ou en occasionné la prise du pouvoir par les militaires ; secundo, les militaires eux-mêmes peuvent avoir instrumentalisé les enseignants (récupération politique des mobilisations) puisque les coups d'Etat satisfaisaient pour un temps la colère de ces derniers²⁸. Les mouvements de travailleurs ont donc été très actifs dans cette période d'instabilité connue par le pays. Ainsi on a assisté à une coalition partis politiques/syndicats/militaires pour le meilleur mais souvent pour le pire. Alors, le pouvoir accuse souvent les syndicats d'être à la solde de l'étranger. Ce qui n'empêche pas les mêmes politiciens, une fois le pouvoir perdu, de s'allier aux mêmes syndicats contre ceux qui sont au

²⁶ Une présidence tournante de deux ans entre les leaders Maga, Ahomadégbé et Apithy

²⁷ Granoux D., 2007, La craie, l'urne et la banderole. Le rôle des enseignants dans l'émergence de la citoyenneté au Bénin. Mémoire de Master 2 : Université de Paris 1 p.64

²⁸ Imorou (A.C), 2010, *L'action politico-syndicale des enseignants au Bénin (1945-2008). Approche socio-historique*, Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universitaät, p.10

*pouvoir*²⁹. Les régimes qui se sont succédé ont alors par tous les moyens essayé de limiter le droit syndical ou de coopter les leaders syndicaux. Cette cooptation participe d'une double stratégie : récupérer ceux qui sont capables de faire la liaison entre l'élite politique (qu'ils intègrent) et le monde syndical (d'où ils sont issus) avec lequel ils tenteront tant bien que mal d'entretenir d'importants liens ; assurer au pouvoir une meilleure capacité de médiation avec les différents segments professionnels. *C'est ce qui justifie sans doute la nomination de Guillaume Fagbamigbé, Emile Poisson et Théophile Paoletti au poste de Ministre en charge du Travail ou de la fonction publique dans cette période*³⁰

1-3 La révolution du 26 octobre 1972

A la suite de nombreux mouvements sociaux, un groupe d'officiers de l'armée porte au pouvoir le jeudi 26 octobre 1972, à la suite d'un coup de force, le gouvernement militaire révolutionnaire avec à sa tête le chef de bataillon Mathieu Kérékou. Ils mettent hors de la scène politique les trois anciens leaders dont le président Ahomadégbé qui n'aura dirigé le pays que pendant six mois. Le conseil présidentiel et l'Assemblée Nationale sont supprimés. Le nouveau gouvernement nommé Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) est présidé par Mathieu Kérékou. Aussitôt installés les membres du gouvernement militaire révolutionnaire installent une conférence nationale chargée de réfléchir sur la situation du pays. Leurs travaux ont accouché d'un projet de société qui a été présenté à l'opinion nationale et internationale comme un discours programme, le 30 novembre 1972 par le président Mathieu Kérékou. Pour ce dernier, *il s'agira de liquider définitivement l'ancien régime politique à travers les hommes, les structures et des idéologies qui la portent*. Kérékou 1972. Cette simple citation montre l'immensité et la complexité de la tâche qui incombe au Gouvernement Militaire Révolutionnaire. Il indique aussi que, pour y faire face, il faudra agir simultanément dans tous les domaines. C'est ce qui explique selon les révolutionnaires la nécessité d'une union sacrée pour sauver la patrie ce à quoi les syndicalistes vont être appelés à adhérer de gré ou de force.

²⁹ Imorou (AC), Idem, Ibidem, p.10

³⁰ Imorou (AC), op. cit, p. 11

Chapitre 2 : La création de l'UNSTD, amorce du bâillonnement des libertés démocratiques

2-1 Le mouvement syndical de 1972 à 1974

Les syndicats et particulièrement ceux des enseignants supportent le régime Kérékou à ses débuts. Cette nouvelle génération d'officiers inspire confiance d'autant plus que le nouveau pouvoir décide d'en finir avec toutes les formes de dépendance avec la France, un projet que les enseignants nourrissent de tous leurs vœux³¹. De même, certains de ces officiers fréquentaient les milieux de gauche comme la plupart des dirigeants syndicaux. En sus du discours et des préjugés favorables, le régime instaure un programme d'édification de l'Ecole Nouvelle qui « doit être libérée de toute domination étrangère et de toute aliénation culturelle » ce qui n'était pas pour déplaire aux syndicalistes. Mais d'autres actions reçoivent davantage l'agrément des enseignants et des autres syndicalistes à soutenir le régime nouvellement installé. Ce sont entre autres, la nationalisation des sociétés qui vise à renflouer les caisses de l'Etat pour mieux payer les fonctionnaires et la nationalisation des écoles catholiques tant souhaitée par le Syndicat National des Enseignants des Ecoles Catholiques du Dahomey (SYNEECAD). A la conférence statutaire du SYNEECAD, son Secrétaire Général³², a invité ses collègues à soutenir et à populariser le discours-programme du 30 novembre 1972. En effet, les enseignants des écoles catholiques du Dahomey, moins payés que leurs collègues des écoles publiques s'étaient rendus compte que la prise de pouvoir par cette nouvelle génération d'officiers, qui avaient choisi comme cheval de bataille la lutte contre l'injustice sous toutes ses formes, était une aubaine pour la régularisation de leur situation administrative. Ils vont donc se positionner comme l'avant-garde des soutiens du régime dans le monde enseignant, surtout leurs responsables qui vont d'ailleurs occuper plus tard des postes stratégiques au niveau des instances politiques comme le Comité Central du PRPB et dans l'administration publique et les sociétés d'Etat comme la Société Béninoise de Manutention Portuaire³³.

Mais cette cohabitation ne sera que de courte durée. Très tôt, il y a eu divorce entre le régime et les enseignants. Le premier point de divorce est le dossier de « la prise en charge » du

³¹ Granoux 2007, P.64

³² Côme Houndété, instituteur à l'école catholique saint Michel qui va être élu secrétaire adjoint à l'information et à la presse au congrès constitutif de l'UNSTD de novembre 1974.

³³ SOBEMAP : la société d'Etat à qui le pouvoir a conféré le monopole de tout ce qui a trait à la manutention au port de Cotonou et qui était ainsi l'une des plus grosses pourvoyeuses de main d'œuvre dans le pays. Ce dont le régime va se servir pour imposer la ligne du parti.

salaire des enseignants dahoméens par la France³⁴. Selon Granoux, jusque-là, les salaires étaient payés par la France pour les enseignants nommés par le ministère français de l'éducation. Ainsi, ceux n'ayant pas été nommés par la France (et qui connaissent des retards de salaire) ont l'impression de ne pas être reconnus par l'Etat dahoméen. Ce sentiment de discrimination a conduit en juin 1973 au déclenchement d'une grève des enseignants du supérieur suivi du boycott des examens de fin d'année. Les enseignants sont pris ici dans une contradiction : en même temps qu'ils réclament la décolonisation des nominations à l'université ils veulent la protection salariale dont jouissent ceux qui sont pris en charge par la France. Cette revendication rompt la communication entre le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SNES) et l'Union Générale des Etudiants et Elèves du Dahomey, créée en 1965 et interdite en 1971 après des grèves, d'une part et le gouvernement qui les accuse de négocier en cachette de nouveaux accords (de dépendance) avec la France et d'inciter les enseignants du secondaire à se mettre aussi en grève, de l'autre. Ce conflit marque le point de départ des divergences qui ont opposé les enseignants au régime de Kérékou pendant 17 ans. Les enseignants justifient ce divorce par les atteintes aux libertés. En effet, l'engouement de départ pour le régime a pris un coup le régime a commencé par s'en prendre aux libertés démocratiques. Ainsi, pour Léopold Dossou, au départ, il y a non seulement la proclamation d'un certain nombre d'actes qui sont posés, et qui renforcent la conviction des Dahoméens que ce régime veut mettre fin, veut extraire un certain nombre de traits coloniaux qui persistaient jusque-là. Dans ces conditions, il n'y avait pas de raison de ne pas soutenir un tel régime, qui par exemple a décidé de la nationalisation d'un certain nombre de secteurs économiques importants (qui étaient aux mains de la France). C'est lorsque par la suite, ce régime a commencé par s'en prendre aux libertés démocratiques que ce soutien a commencé par lui être retiré³⁵.

Le 30 novembre 1974, Kérékou opte pour le marxisme-léninisme.

2-2 La création de l'UNSTD en novembre 1974

L'unité syndicale était devenue une nécessité. Toutes les centrales syndicales existantes à savoir l'UGSD, la CDTC, la CNSL, la CDT, le CIS-CSC ont rejoint l'UGTD et ont formé le 17 juillet 1973 le Front des Travailleurs du Dahomey (FTD) qui a été chargé de préparer le congrès constitutif pour la mise en place d'une centrale syndicale unique après le serment

³⁴ Granoux, D. (2007) cité par Chabi Imorou 2010

³⁵ Entretien réalisé par Diane Granoux avec monsieur Léopold Dossou, Cotonou le 15.02.07, in Granoux 2007

politique fait par toutes les organisations syndicales, des jeunes et des femmes le 13 juillet 1973 apportant leur soutien au Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) à travers leur unité. Le 25 septembre 1974, cette coalition de syndicats dont le bureau exécutif est dirigé par Antoine d'Almeida se réunit en assemblée générale et prit des décisions qui vont mettre la légalité du côté de ceux qui voulaient l'unité syndicale à tout prix. Ainsi les centrales syndicales signataires à savoir l'UGSD, la CDOT, la CNSL, la CDT, le CUS, le CSC et l'UGTD ont décidé la dissolution de toutes les centrales même celles qui ne sont pas signataires en attendant la création de la future centrale syndicale. Les assises du Congrès de l'unité syndicale au Dahomey sont prévues pour les 15, 16 et 17 novembre 1974. Les commissions chargées de préparer ce Congrès sont dirigées par des proches du pouvoir révolutionnaire comme Joseph Dègla et Paul Kpoffon³⁶. Après plusieurs péripéties, ce congrès constitutif s'est finalement tenu les 14, 15, 16 et 17 novembre 1974 à l'ex-hall des congrès de Cotonou. Ces assises ont accouché de l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Dahomey (UNSTD) en tant que Centrale syndicale unique issue de la fusion libre de toutes les centrales et de tous les syndicats nationaux indépendants qui ont opté pour l'unité organique de la classe ouvrière dahoméenne. Le congrès désigne comme secrétaire Général, Timothée Adanlin. L'UNSTD créée à l'issue de ce congrès a été donc la seule force syndicale des travailleurs reconnue sous le régime du PRPB et avait fonctionné comme un organe du Parti au pouvoir.

2-3 Les premières difficultés de l'UNSTD face au régime Kérékou

Dès le lendemain, la toute jeune centrale s'est confrontée à l'application et au respect des lois et textes règlementaires en Afrique en général et au Dahomey en particulier. En effet avant la tenue du congrès, des signes précurseurs annonçaient déjà la tendance caporaliste du régime révolutionnaire qui voulait avoir la mainmise sur toutes les organisations de la société civile. La situation était telle que le pouvoir révolutionnaire gênait les civils en général et les travailleurs en particuliers. Les responsables des diverses ligues des services administratifs nationaux avaient décidé de se réunir pour discuter. Aussi visionnaires que soient les congressistes, ils ont déterminé que le syndicalistes participent au mouvement révolutionnaire, mais en tant qu'organisation. Ce ne devrait pas être des individus. La différence entre la participation des individus et celle de l'organisation est que c'est l'organisation qui envoie des gens à des postes de responsabilité qu'on lui réserve dans les

³⁶ Membres de la Ligue Nationale de la Jeunesse Patriotique (LNJP) et futurs membres du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB).

administrations donc peut à tout moment les révoquer s'ils ne respectent pas ses directives. Les individus ne pouvaient donc pas privilégier leurs intérêts sur ceux du syndicat. De même, la centrale, au congrès constitutif, avait déjà décidé que ceux qui occupent des postes de responsabilité à la tête de la centrale ne devraient pas se mêler des questions politiques. Ceci, pour ne pas tomber dans le piège du pouvoir. Il fallait prendre l'option d'être sûr que la centrale serait en mesure de se prononcer librement sur les actions du pouvoir. Donc, il y a eu une disposition de la charte de la centrale qui indique qu'il y a incompatibilité entre la responsabilité nationale de l'organisation syndicale et les responsabilités au niveau politique. Aucun membre du Bureau Directeur National n'est donc autorisé à occuper un poste de responsabilité politique à quelque échelon que ce soit. Toutefois, en cas de nécessité la centrale pouvait faire appel à des membres d'échelon inférieur. Cela ne veut pas dire que l'organisation syndicale ne s'intéresse pas aux questions relatives à la gestion de la cité, au contraire, elle y participe en envoyant des représentants, en dehors des responsables nationaux de l'organisation. Seulement, le congrès se terminait le 17 novembre et le 18, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire annonçait la création du Conseil National Révolutionnaire (CNR). Sans aucune consultation préalable, le régime révolutionnaire a pris la décision de nommer sept responsables de la centrale pour siéger au sein du CNR. Confronté à l'épreuve des textes, le Comité Exécutif National s'est alors réuni en session ordinaire et a débattu de la question durant deux jours. Ainsi, les dispositions de l'article 17 ont été modifiées pour permettre aux membres du Comité Exécutif National de l'UNSTD qui désirent accéder à des postes politiques au plan national de le faire. Le courant révisionniste vient de l'emporter en violation des statuts. Sur les sept nommés, seulement deux se sont catégoriquement opposés : il s'agit de Rigobert Ladikpo secrétaire délégué aux affaires économiques et Timothée Adanlin, le secrétaire général. La décision a donc été prise de les faire remplacer au CNR par d'autres militants. La deuxième épreuve à laquelle s'est confrontée la jeune centrale syndicale est qu'après l'incident de la désignation des représentants syndicaux au CNR, le courant révisionniste ayant à sa tête Romain Vilon Guézo, premier secrétaire général adjoint, a voulu légitimer la situation en organisant un conseil national. La troisième situation est que les militaires au pouvoir ont décidé que, tant qu'on ne va pas démettre le courant Adanlin, l'opération d'inféodation du mouvement syndical au régime demeure inachevée. Alors que cette crise couvait, il y a eu la déclaration de Goho à Abomey, le 30 novembre 1974, déclaration au cours de laquelle le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) a opté pour le marxisme-léninisme comme une idéologie nationale et une voie scientifique de développement du pays. Cette option idéologique n'a

nullement surpris encore moins indisposé les responsables de la classe ouvrière du Dahomey. Ils considéraient le socialisme scientifique comme la seule idéologie qui combattait à travers le monde le système d'hégémonie, d'exploitation de l'homme par l'homme qu'imposaient les sociétés transnationales aux pays du Tiers-Monde à travers un capitalisme sauvage et inhumain. Le seul problème qui se posait aux purs et durs de l'UNSTD, était relatif à l'attitude à adopter face à la proclamation de Goho le 30 Novembre 1974, compte tenu des dispositions de l'article 17 des Statuts de la Centrale adoptés au congrès.

Après moult discussions et tergiversations au niveau du Comité Exécutif National de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey, un conseil syndical extraordinaire a été convoqué le 17 avril 1975 à la Bourse du Travail à Cotonou afin que les responsables de la classe ouvrière dahoméenne puissent se prononcer sur l'option idéologique de Goho par rapport à l'article 17 des Statuts de l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Dahomey. Il ressort des travaux de ce conseil syndical national extraordinaire que l'Union Nationale des Travailleurs a adopté l'idéologie marxiste-léniniste pour orienter ses actions et s'est engagée à faire le syndicalisme de participation aux coté du Gouvernement Militaire Révolutionnaire. Les travaux de ce premier conseil syndical national extraordinaire ont été sanctionnés par une déclaration qui avait été lue sur les antennes de la radiodiffusion nationale par Timothée Adanlin, secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Dahomey.

Chapitre 3 : La réaction immédiate du monde étudiantin et des travailleurs au bâillonnement des libertés démocratiques

3-1 La réaction du monde étudiantin

Après le coup d'Etat de 1972, le GMR a pu bénéficier un temps du soutien des étudiants qui s'en virent d'ailleurs récompensés par l'intégration de plusieurs anciens activistes au sein des cabinets ministériels et surtout la levée de la mesure de suppression contre l'UGÉED. Mais la lune de miel ne dure-pas longtemps : la démission forcée du populaire ministre de l'Education, Hilaire Badjogoumé et le non-paiement des bourses ainsi que le projet de réorganisation du système d'enseignement³⁷ déclenchent de nouvelles vagues de grèves et d'émeutes sur le campus, dirigées notamment par l'aile radicale des syndicats étudiants appelant le régime à une véritable révolution. La réponse du GMR est sévère puisqu'après la grève de mars 1974, 1801 organisations étudiantines sont dissoutes, bientôt remplacées par une structure unique, courroie de transmission du PRPB récemment créé. Dès lors aucune expression étudiante alternative n'est admise hors des canaux officiels. Ceci n'a pas empêché l'aile la plus radicale du mouvement étudiantin de continuer par s'organiser en vue de noyauter les mouvements officiels.

3-2 Le putsch syndical de mai 1975

Timothée Adanlin le secrétaire général de l'UNSTB avait d'abord été élu un peu par défaut à la tête du syndicat national de l'enseignement secondaire (SYNAES), son syndicat de base. Il s'agissait pour les professeurs de lycée Léopold Dossou, François Colman Dossou, Sébastien Sotindjo et d'autres de se débarrasser des ligueurs³⁸ qui étaient à la tête du Syndicat national des enseignements secondaires et supérieur. Ils avaient besoin de détacher l'enseignement supérieur du secondaire et de s'appuyer sur la cohorte des professeurs de CEG à la tête de laquelle se trouvait Adanlin, après Basile Louèkè qui a dirigé entre temps le comité pour l'unité syndicale de l'enseignement secondaire (CUES). Timothée Adanlin savait qu'au secrétariat général du SYNAES il était assis sur un siège éjectable. Il pouvait cependant se prévaloir sur le plan national du soutien de Tohossi Florentin Mito-Baba, alors secrétaire général du SYNTRACA-TP et président de l'éphémère Front uni des organisations démocratiques (FUD). C'est dans ces conditions qu'intervient la commémoration du 1^{er} mai

³⁷ Le projet en question a donné naissance à l'école nouvelle en 1975. Cette réforme a installé la production agricole mais aussi culturelle à l'école : école nouvelle=unité de production.

³⁸ Membres de la Ligue Nationale de la Jeunesse Patriotique (LNJP) du Dahomey

1975. Adanlin, secrétaire général de l'unique centrale reconnue³⁹, a présenté au Gouvernement Militaire Révolutionnaire le mémorandum des travailleurs chaleureusement applaudi par la plupart des travailleurs. Dans ce mémorandum, la personnalité du mouvement ouvrier dahoméen, son rôle et sa contribution spécifique dans le cadre de la lutte de libération du peuple béninois ont été définis. *C'est ainsi que le rôle dirigeant de la classe ouvrière dans tout processus révolutionnaire conséquent et la nécessité pour tout front démocratique anti-impérialiste de reposer sur les seules organisations librement constituées par les masses populaires, ont été proclamés sans la moindre ambiguïté*⁴⁰. Cette ligne de l'UNSTD qui met aussi clairement en évidence la vocation du mouvement ouvrier va être remise en cause par cinq membres du Comité Exécutif National à savoir : Romain Vilon Guézo, Léandre Amlon, Barnabé Adétonah, Gaston Aho et Richard d'Almeida.

En effet, ils prétendent que le secrétaire Général de la Centrale a commis une faute grave parce que son syndicat de base aurait enfreint l'article 14 des statuts de l'Union qui stipule que toute fédération syndicat de base qui prend une décision grave (grève) doit informer au préalable l'UNSTD. Sur cette base, ils décident de suspendre le secrétaire Général de l'Union et de nommer à sa place Vilon Guézo Romain. Cet acte est baptisé par « l'aile Adanlin » de véritable putsch. La déclaration du 29 mai 1975 est donc un acte de piraterie et un tissu de contre-vérités reconnues même par la ligne actuelle de la centrale. Ainsi, l'UNSTB reconnaît aujourd'hui qu'une réunion de cinq individus ne peut être considérée comme une réunion d'un Comité Exécutif National qui compte vingt-cinq membres ; que le 27 mai 1975, Romain Vilon Guézo en personne a eu à signer, pour le compte de l'UNSTD, le cahier par lequel le SYNAES a informé la centrale de sa motion et de son ordre de grève, soit 48 heures avant le déclenchement du mouvement ; que les membres du comité Exécutif de l'UNSTD ont reçu chacun copie, dès le 15 mai 1975 de la lettre ouverte du SYNAES au Ministre de l'Education Nationale, lettre qui fixait le 23 mai comme dernier délai pour la solution d'une partie des problèmes évoqués. Ainsi, il est clairement établi que le « courant révisionniste » a simplement cherché des alibis pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixé à savoir : anéantir « le courant Adanlin » en vue de l'inféodation complète de la centrale au régime en place.

⁴⁰ Zounon 2010, p .46

3-3 La mort du capitaine Aïké et la réaction des organisations de travailleurs

C'est au moment de la crise de 1975 au sein de la classe ouvrière que se produisit un grave incident dans la nuit du vendredi 18 juin au samedi 19 juin 1975 : il s'agit de la mort mystérieuse du capitaine Michel Aïké alors Ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique du Gouvernement Militaire Révolutionnaire. En effet, dans la matinée du samedi 19 juin 1975, le Ministre de l'Information et de la propagande, le lieutenant de gendarmerie Martin Dohou Azonhiho, d'une voix rauque, sur un ton grave, à travers un communiqué radiodiffusé, annonçait la mort du capitaine Michel Aïké, abattu par la garde présidentielle alors qu'il tentait délibérément de s'enfuir. Et comme pour mettre hors d'état de nuire toute personne qui serait animée d'un esprit de révolte, il précisait que : « la Révolution n'est pas un diner de Gala ». Pourtant, cette annonce de la mort de Michel Aïké a provoqué une vive consternation au sein des populations en général et de la classe ouvrière en particulier. Le camarade Timothée Adanlin, Secrétaire général de l'Union Nationale des syndicats des Travailleurs du Dahomey, sur décision du comité exécutif National et des syndicats de base qui ont rejeté le putsch a lancé un mot d'ordre de grève illimitée pour obliger le chef de l'Etat, le commandant Mathieu Kérékou, chef des Armées, à démissionner de ses fonctions de Président de la République. Le mouvement devait démarrer le lundi 21 juin 1975. Une fois la motion déposée et en prévision de la réaction du régime militaire, certains signataires de la motion de grève ont dû prendre le maquis tout en maintenant le contact avec leurs militants de base à travers les mots d'ordre d'appuis et d'encouragement à la grève. Le secrétaire général n'étant plus joignable, le camarade Romain Vilon Guézo, premier secrétaire général adjoint de l'UNSTD, a pris la situation en main et a convoqué le mardi 22 juin 1975 une réunion du bureau directeur pour analyser la situation qui prévalait, du fait du déclenchement de la grève illimitée. A l'issue des assises du bureau directeur, deux résolutions ont été adoptées :

- adresser une demande d'audience au Président de la République afin de le rencontrer pour avoir toutes les informations sur l'assassinat du Capitaine Michel Aïké.
- prendre une motion de grève pour condamner l'assassinat qui venait d'être commis, et pour soutenir le secrétaire général Timothée Adanlin et les autres signataires de la motion de grève illimitée.

En exécution de cette décision du bureau directeur, la demande d'audience a été rédigée et transmise aussitôt au palais de la République alors que la motion de soutien est mise sous tirage au siège du syndicat des Travailleurs de l'OCBN (SYNCOBEN) sous la supervision de Gaston Aho, secrétaire aux Relations Extérieures de l'UNSTD, qui veillait sur le tirage de la

motion de grève de l'UNSTD. La demande d'audience reçue, le Président de la République a accordé l'audience au bureau directeur de l'UNSTD et l'a reçu le même jour mardi 22 juin 1975 à 15h30. L'information parvenue à Gaston Aho, au lieu du tirage, il a dû, très scrupuleux, faire cacher le stencil sur lequel figuraient les signatures de Romain Vilon Guézo et des autres membres du Bureau Directeur qui ne sont pas allés dans le maquis pour le mettre en sécurité. A la présidence de la République, le chef de l'Etat informa les membres du bureau directeur de l'UNSTD que c'est au camp Guézo que la rencontre devait se tenir, et qu'il fallait s'y rendre. La délégation de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey (UNSTD) avec Vilon Guézo à sa tête se rendit alors au camp Guézo, où l'audience s'était déroulée en présence d'une multitude de soldats et hommes du rang de l'armée dahoméenne. A analyser le scénario, on doit se demander si le premier secrétaire générale adjoint de l'UNSTD et ses camarades sont tombés dans le piège que, de manière subtile, Kérékou et ses compagnons du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) leur ont tendu ou si tout ceci a été fait en accord avec Vilon Guézo ? Le président Mathieu Kérékou, en amenant ces syndicalistes au camp Guézo, voulait-il les prendre en otages et ainsi les obliger à dénoncer leurs camarades pour mettre fin à la grève illimitée qui prenait de l'ampleur au fil des heures? N'y avait-il pas des informateurs du pouvoir au sein des syndicalistes ? De telles questions sont essentielles lorsqu'on sait que la vingtaine de membres du bureau directeur de l'UNSTD présents au camp Guézo n'ont pas été capables de défendre leur position. En face, il est vrai qu'il y avait plus de trois cents militaires, tous grades confondus, qui assistaient à l'audience mais les événements qui ont suivi laissent tout observateur perplexe. A la question du président Kérékou à Romain Vilon Guézo et à ses camarades pour savoir s'ils étaient sincères dans leur soutien à la Révolution, ou s'ils voulaient le rencontrer pour jouer les Ponce Pilate et lui poser un guet-apens, la réponse Romain Vilon Guézo est que le soutien des membres de l'UNSTD est indéfectible, voire irréversible, KEREKOU rétorqua en disant qu'il a de sérieux doutes sur la sincérité des membres de l'UNSTD qui étaient devant lui. Puis, il les présenta aux militaires comme ceux qui voulaient mettre fin au processus révolutionnaire. Il leur montra la copie de la motion de grève prise par le groupe UNSTD de Romain Vilon Guézo, motion dont les pages devant porter les signatures des responsables syndicaux manquaient. C'est alors qu'intervint Léandre Amlon pour expliquer que le document que montrait Kérékou n'était pas de l'UNSTD ; que c'était un tract rédigé par les ennemis de la Révolution pour compromettre et discréditer l'UNSTD. Le Docteur Amlon ajouta *les responsables de l'UNSTD ici présents n'ont peur et n'auront pas peur de prendre leurs responsabilités ; ils ne sont pas les auteurs des tracts que*

*vous avez dans vos mains. Ne nous confondez donc pas à ceux qui rédigent des tracts pour créer la confusion.*⁴¹ A ces propos de Léandre AMLON, le Président Mathieu Kérékou a donné l'impression d'avoir perdu pieds, contrarié par on ne sait quoi. *Alors, il demanda à la délégation de l'UNSTD conduite par Romain Vilon GUEZO de l'aider pour que cessent les mouvements de grève afin de ne pas donner les moyens à l'impérialisme pour liquider la Révolution du 26 octobre 1972. Pris de peur ou au nom des intérêts inavoués, les révisionnistes ont fait allégeance au pouvoir révolutionnaire. Mais fort du compromis obtenus, le Gouvernement a aussitôt fait diffuser un communiqué pour demander impérativement à tous les travailleurs des services publics d'être présents à leurs postes de travail le lendemain mercredi 23 juin 1975 à 8 heures sous peine d'être considéré comme démissionnaires et sans salaires du mois de juin. Ce communiqué radio a été plusieurs fois répété dans toutes les langues sur les antennes de la radio nationale (la voix de la révolution).*⁴² Une chasse à l'homme fut parallèlement engagée par les commandos du poste de commandement opérationnel contre les grévistes traités d'arnacho-gauchistes. Timothée Adanlin et la plupart de ses camarades qui avaient pris le maquis ont été arrêtés et internés dans une ferme à Dodja dans la commune d'Abomey-Calavi. Ainsi, a pris fin la grève qualifiée de sauvage par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire. Le travail a repris dans les services publics. Le camarade Romain Vilon GUEZO convoqua un conseil syndical ordinaire. Ce conseil le confirma dans les fonctions de secrétaire général de l'UNSTD. C'est ce Bureau remanié de l'UNSTD qui a dirigé l'organisation jusqu'à son 1^{er} congrès ordinaire en 1981 à la maison du Peuple de Cotonou. Au cours des travaux, le camarade Romain Vilon GUEZO sera réélu au poste de secrétaire général au Bureau Directeur National de l'UNSTD.

En juin 1975, à la suite de l'assassinat du capitaine Aikpé, Kérékou va réussir à liquider les dernières poches de résistance qui après la dissolution de la JUD ont constitué une forteresse autour de l'UNSTD. La fin du pluralisme syndical préfigure également l'ère du bâillonnement des libertés fondamentales et des droits humains, d'où le déclenchement de la lutte pour le renouveau démocratique, à partir de cette année là-même, par des syndicalistes décidés contraignant le pouvoir révolutionnaire à organiser de mini-conférences sectorielles avant d'organiser la plus grande en 1990, comme solution de circonstance.

⁴¹ Zounon, 2010, p.55

⁴² Zounon, 2010, p.56

**Deuxième partie : Le mouvement syndical de
1976 à 1989**

Chapitre 4 : Le mouvement syndical et l'agression du 16 janvier 1977 en République Populaire du Bénin.

4-1-Les actions syndicales à la veille de l'agression du 16 janvier 1977

Les enseignants, ceux du supérieur notamment, ont été formés dans des écoles occidentales où le discours marxiste n'était plus la bienvenue. Ils étaient ainsi, du moins dans la représentation du régime militaro-marxiste et de ses alliés, des ennemis de la classe ouvrière. Il fallait donc les mettre au pas ou les éliminer étant donné que *la caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère*. Kérékou 1972. Dans ce même discours il affirme que *l'histoire de cette domination est celle de l'oppression politique, de l'exploitation économique, de l'aliénation culturelle, de l'épanouissement de contradictions inter-régionales et intertribales*. Or les intellectuels, en réalité les cadres de l'époque, surtout les enseignants sont allés eux-aussi à l'école du colonisateur donc celle de *l'aliénation culturelle*. Le président Kérékou a donc tôt fait de baptiser ceux d'entre eux qui critiquaient son régime « d'intellectuels tarés ». Du fait qu'ils soient allés à l'école du « blanc », cette école qu'il voulait réformer, à travers le programme d'édification de l'Ecole Nouvelle. Ces intellectuels deviennent alors une menace pour le succès de la Révolution. Pour Kérékou, *les cadres sont en réalité les ennemis du peuple, des agents serviles, des valets de l'impérialisme* Kérékou 1987. En 1976, il durcit le ton en s'adressant aux cadres à l'occasion d'une rencontre qu'il qualifie de « face-à-face » : *... il est de notre devoir de vous dire aussi, que bien des fois, bon nombre d'entre vous se sont comportés en intellectuels néo-coloniaux, bien souvent en cadres irresponsables, oubliant alors la mission principale qui vous a été assignée durant votre stage par le Comité Central* » Kérékou 1987. Dans ces conditions, les syndicalistes, s'ils voulaient être reconnus par le régime devaient se garder de le critiquer pour épouser les idées du parti unique. Dans le même temps, le régime s'attaque ouvertement aux syndicats réfractaires et à leurs dirigeants sous le prétexte que ces derniers sont des *réactionnaires*. Ainsi, les structures qui avaient secoué le pays depuis 1960 et qui durant tout ce temps avait constitué un problème insoluble pour tous les gouvernants, ont été dissoutes ou interdites. C'est le cas par exemple du SYNEPDA qui est dissout en 1975 à la suite d'un mot d'ordre de grève qui mobilisa de nombreux enseignants. De ses ruines, est né en 1976 un autre syndicat enseignant dénommé le Syndicat National des Enseignements Maternels et de Base (SYNEMB). Pour mieux contrôler les syndicats dans tous les secteurs d'activité, le régime finit par les regrouper tous dans une seule et unique centrale syndicale, l'Union

Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey / Bénin (UNSTD) inféodée à l'Etat depuis la déclaration du 18 avril 1975.

*Dès sa création, l'UNSTD mène un syndicalisme anti conflits dans lequel certains travailleurs ne se retrouvaient pas.*⁴³ Ceux-ci déploient donc des stratégies pour se détourner de ce syndicat unique. Ils créent des associations de professeurs par discipline qui disparaissent également semble-t-il au fil de leur détection. Les répertoires d'actions changent considérablement ; les conférences publiques, les bulletins, les meetings cèdent la place aux tracts. Les textes qui remettent en cause les pratiques des dirigeants ne s'échangent plus que sous la veste ou le manteau. Cette situation contraint les enseignants à agir dans l'ombre. Le syndicalisme a ainsi disparu sous sa forme formelle ainsi que toutes les structures d'encadrement de la jeunesse, des femmes, des paysan sans que la liste ne soit exhaustive. Alors, certains enseignants vont exploiter les failles du régime dans la mission d'enseignement qui leur est confiée en essayant non pas de développer la ligne directrice que le parti unique leur a imposée mais celle qu'ils se définissent eux-mêmes en tant qu'éducateurs. On assiste alors à un travail de sape souterrain du régime révolutionnaire qui va connaître un brusque arrêt avec l'agression du 16 janvier 1977.

4-2 L'agression du 16 janvier 1977 et l'accalmie

Le 16 janvier 1977, un aéronef non programmé atterrit à l'aéroport international de Cotonou. Ceux qui en descendent ne sont pas des passagers ordinaires. Ce sont des mercenaires dirigés par Bob Denard⁴⁴ qui laisseront dans l'avion le diplomate Gratien Pognon qui devait proclamer la destitution du régime du PRPB et l'avènement d'un nouveau régime. Aussitôt descendus, ils tentent de prendre le palais de la république. Mais ils ont été refoulés par la Garde présidentielle épaulée par les soldats de l'Armée Nord-Coréenne présents à Cotonou dans le cadre de la coopération militaire entre les deux pays et postés à la présidence pour la sécurité d'un ministre du pays en visite au Bénin. Les échanges de tirs ont duré plusieurs heures. L'armée béninoise a réussi à abattre un des mercenaires et a capturé un autre. Les agresseurs, surpris par la résistance qui leur a été opposée sont obligés de replier et de reprendre leur avion en catastrophe. L'agression du 16 janvier 1977 organisée par des Béninois de l'extérieur avec l'appui de chancelleries africaines comme le Maroc, le Gabon et le Togo venait d'échouer. Cette agression va entraîner une accalmie sur le plan social

⁴³ Touré 1986 cité par Imorou, 2010, p. 13

⁴⁴ Célèbre mercenaire français qui a perpétré des agressions dans plusieurs pays africains dans les années 1970 et 1980.

jusqu'en 1985. La plupart des Béninois ayant fait bloc derrière le bureau politique du comité central du PRPB⁴⁵ par élan patriotique. Il était devenu très difficile aux travailleurs de revendiquer ou même de critiquer des comportements ou actes du régime. En effet, le président Kérékou et les caciques du PRPB ont profité de l'engouement des populations et surtout de la fierté retrouvée des Béninois d'appartenir à un peuple uni et solidaire pour tout recadrer et surtout empêcher toute velléité de liberté. Le parti est redevenu très puissant et ses dirigeants sont devenus le peuple. Leurs intérêts égoïstes ont remplacé les intérêts du peuple. Les travailleurs sont obligés de subir sous peine d'être rangés parmi les « antirévolutionnaires », les apatrides, les « anarcho-gauchistes » en un mot les réactionnaires de tous bords et en subir les conséquences qui sont le plus souvent, l'internement dans des camps de détention⁴⁶ qui sont des lieux de non droit et de torture.

Les répertoires d'actions changent considérablement ; les conférences publiques, les bulletins, les meetings cèdent la place aux tracts. Les textes qui remettent en cause les pratiques des dirigeants ne s'échangent plus que sous la veste ou le manteau. Cette situation contraint les enseignants à agir dans l'ombre, il n'y a plus de mouvements de protestation massifs. Seule l'UNSTB avait droit de cité. Le pluralisme syndical a ainsi disparu sous sa forme formelle ainsi que toutes les structures d'encadrement. Mais les enseignants continuent d'exploiter les failles du régime pour asseoir la contestation.

C'est dans ces conditions que vit le jour dans la clandestinité sur le sol béninois le Parti Communiste du Dahomey,⁴⁷ le 31 décembre 1977. Certains enseignants vont donc profiter de structures de ce parti pour continuer la lutte.

⁴⁵ L'instance dirigeante du parti et du pays qui a profité de l'occasion pour liquider les ennemis intérieurs et mettre tout le monde au pas.

⁴⁶ Le camp Séro Kpéra de Parakou et celui de Ségbana sont les plus célèbres.

⁴⁷ Communément connu sous le vocable de PCD, ce parti fut jusqu'en 1990 le seul parti à s'opposer véritablement au PRPB d'où le lourd tribut payé par certains de ses membres dans les camps de détention sans oublier ceux qui ont pris le maquis à l'intérieur du pays ou ont dû s'exiler.

Chapitre 5 : La grève de 1985 et son impact

5-1 Les fondements de la grève de 1985

Si les grèves ou autres actes de protestation ayant eu lieu après 1975 ne sont pas officiels en raison du fait que le seul syndicat autorisé donne un soutien sans faille au gouvernement, l'année 1985 marquera la rupture avec cette tendance. Le contexte social était insupportable pour les travailleurs en raison d'une crise économique sans précédent. Ce qui provoque la colère des travailleurs. Le régime, comme à son habitude abat une terrible répression sur les opposants. Mais cette fois-ci la répression ne suffit pas à mater le mouvement : l'insuffisance des salaires, le népotisme dans l'administration et le train de vie de certains membres influents du comité central et du bureau politique du parti ont fini par révolter de plus en plus les Béninois, toutes catégories confondues. Ce sont d'abord les étudiants qui déclenchent le mouvement. Au cours des mois de février, mars et avril ils ont procédé, conformément aux textes en vigueur, au renouvellement des bureaux des coopératives universitaires, création du régime révolutionnaire en respect de la réforme de « l'école nouvelle ».⁴⁸ Les activistes du Parti Communiste du Bénin ont profité de ce renouvellement pour prendre le contrôle des bureaux d'entité et par conséquent du Bureau Exécutif National de la Coopérative Universitaire des Etudiants (BEN/CUE). Grâce à cette position officielle de porte-parole des étudiants qu'ils occupent désormais, Alassane Issifou, Thérèse Waounwa et Osséni Agbétou, les principaux ténors des étudiants PCB vont mener la vie dure au régime. Les revendications vont se succéder. Les efforts du pouvoir restent en deçà des espoirs des étudiants, du reste chauffés à blanc par les tracts du PCB qui abordaient toutes sortes de sujets, dénonçaient les abus, présentaient des versions de faits proches de ce que les travailleurs subodoraient ce qui avait pour effet de faire perdre au régime le peu de crédit et les rares soutiens qu'il avait encore. Le 17 avril, le président Kérékou a dû recevoir au palais de la présidence à Cotonou, les premiers responsables et les cadres du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, du Ministère des Enseignements Maternel et de Base, du Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur *en vue de trouver des solutions urgentes aux problèmes qui se posent aux travailleurs*.⁴⁹ Comme à son habitude le président a fustigé les cadres, montré que les problèmes qui se posent découlent de leur manque de responsabilité, installé un comité ad hoc devant étudier avec diligence les dossiers et promis de trouver des solutions adéquates aux

⁴⁸ Système éducatif mis en place par le Programme Nationale d'Edification de l'Ecole Nouvelle qui devait permettre aux apprenants de rester connectés aux réalités de leurs milieux pour mieux exploiter ses richesses.

⁴⁹ Ehuzu n°2417,p.1

différents problèmes des travailleurs et des étudiants dans un bref délai. Mais cette fois-ci, les étudiants ne vont pas se satisfaire de promesse. Le 29 avril 1985, à la suite de la dissolution du Bureau Exécutif de leur Coopérative, le 27 Avril, les étudiants se mobilisent sur le campus et obtiennent le soutien de leurs enseignants. Le Parti Communiste du Bénin tire profit de cette situation pour durcir la guerre de l'ombre qu'il avait engagée plus tôt avec le gouvernement en agitant les écoles. En effet, dans leur activité d'enseignement, les enseignants communistes ont semble-t-il été instruits pour inculquer à leurs élèves la nécessité pour les peuples d'avoir la liberté d'expression. Le Parti communiste organisait des réunions secrètes à l'issue desquelles des tracts sont rédigés et distribués.

5-2 Les évènements de mai 1985 en République du Bénin

Le 5 Mai 1985, les étudiants adoptent une motion de grève. Le 6, ils paralysent les campus et font tout pour empêcher les établissements d'enseignement secondaire de fonctionner. Ce même jour, des actes de vandalisme et de pillage ont été observés dans les villes de Cotonou et de Porto-Novo par des élèves et des groupes d'étudiants baptisés groupuscules anarcho-gauchistes⁵⁰ par le régime militaro-marxiste auxquels se sont mêlés des badauds organisés. Un conseil extraordinaire des ministres a dû se prononcer sur la question et a instruit certains de ses membres, dont le ministre de la défense pour résoudre le problème. Voici un extrait du communiqué de ce dernier à propos du mouvement : *Dans la matinée du lundi 06 Mai 1985, des actes de vandalisme et de pillage ont été commis dans les villes de Cotonou et Porto-Novo par des élèves circonvenus, par des groupuscule d'étudiants anarcho-gauchistes qui, sous le prétexte fallacieux et démagogique de défendre leurs droits et d'assurer une garantie d'emploi, ont entrepris d'étendre l'anarchie instaurée par eux depuis le 21 mars 1985 sur le campus universitaire d'Abomey-Calavi, à tous les établissements d'enseignement de notre pays, la République Populaire du Bénin. Ces groupuscules d'étudiants irresponsables et foncièrement réactionnaires ont pour chefs de file les nommés Issifou Alassane, Osséni Agbetou, Aboubacar Baparape, Thérèse Waounwa et Denis Sindete, tous membres de l'ex-Bureau Exécutif de la Coopérative Universitaire dissoute le 27 Avril 1985 et qui, recherchés par les Forces de sécurité publique pour répondre de leurs actes subversifs et de vandalisme, sont actuellement en fuite. Aussi est-il demandé à tous les militants de la révolution béninoise d'aider activement et par tous les moyens les autorités politico-administratives et les agents*

⁵⁰ Anarchistes et gauchistes parce que ces groupes d'étudiants installaient partout où ils le pouvaient des comités d'action, au mépris des textes votés par l'ANR et reprochaient au régime, dans leurs tracts, de ne pas mettre en œuvre des réformes réellement communistes, se positionnant ainsi à la gauche du régime.

des forces de sécurité publique à découvrir les intéressés ⁵¹Le Parti Communiste du Bénin tire profit de cette situation pour durcir la guerre de l'ombre qu'il avait engagée plus tôt contre le gouvernement de Kérékou en agitant les écoles. En effet, les enseignants communistes ont été instruits pour inculquer à leurs élèves la nécessité pour les peuples d'avoir la liberté d'expression. Le Parti communiste organisait des réunions secrètes à l'issue desquelles des tracts sont rédigés et distribués pour appeler à la grève. Face aux diverses menaces (menace de radiation, d'emprisonnement ou de retenue de salaire), les enseignants finissent par mettre en place des structures informelles qu'ils appellent « bureaux de liaison » et qui utilisaient les stratégies de l'école morte plus adaptée aux manifestations de rue ou aux marches.

5-3 La réaction immédiate du pouvoir militaro-marxiste

Le pouvoir en place assimile le mouvement des étudiants à une action fomentée par « l'impérialisme et ses valets locaux » destinée à renverser l'ordre révolutionnaire et instaurer un pouvoir à leur dévotion. C'est pourquoi, la réaction a été prompte par le déploiement des Forces Armées Populaires (FAP) d'abord pour contenir les manifestations scolaires et estudiantines dans les villes de Cotonou et de Porto-Novo, puis pour réprimer toutes velléités de regroupement d'élèves et étudiants ou badauds sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, plusieurs contingents de militaires et de gendarmes appuyés par des chars investissent les principaux centres de la contestation, notamment le campus d'Abomey-Calavi, le bastion de la contestation. Ce qui donne lieu à toutes sortes d'abus dont la bastonnade des étudiants ou élèves sans discernement avec coups et blessures parfois mortels ou invalidants, la violation des franchises universitaires, principe chèrement défendu par le Bureau National de la Coopérative Universitaire des Etudiants (BEN/CUE), désormais dissout et dont les cinq membres vivent dans la clandestinité parce que recherchés pour répondre de leurs actes.

Les communiqués et les déclarations se succèdent le 6 mai 1985 et annoncent la décision de fermeture des établissements scolaires et universitaires. Le communiqué du ministre de la défense instruit le Chef d'état-major de tirer sans sommation sur tout attroupement et les contrôles d'identités se multiplient la nuit. Le mardi 7 mai 1985 a eu lieu une rencontre des autorités politiques avec l'association des parents d'élèves venus rechercher une solution à la crise qui prévaut et plaider pour une réouverture des classes. Ces derniers sont conviés à empêcher leurs enfants de commettre des actes de vandalisme touchant les édifices et équipements scolaires. Le 8 mai 1985 la déclaration du Ministre des Enseignements Moyens

⁵¹ EHUZU N°2432 du 09 juin 1985,p.1

et Supérieur fait la genèse de la crise et rend compte des efforts fournis par le gouvernement pour résoudre les problèmes des étudiants.⁵².

Les cours reprennent après un mois de fermeture des classes, avec militarisation du campus, le contrôle de l'identité des étudiants à la guérite installée à l'entrée du campus d'Abomey-Calavi. Mais, le Conseil Syndical National extraordinaire de l'UNSTB, centrale syndicale unique affiliée au parti unique, réuni le 12 juin 1985 et présidée par son Secrétaire Général Romain Vilon Guézo, condamne le mouvement et apporte son soutien sans faille au PRPB et à son leader tout en exhortant les travailleurs *à faire preuve de vigilance pour barrer la route et faire échec aux fauteurs de troubles*⁵³ Plusieurs élèves et étudiants et mêmes des enseignants surtout du supérieur par centaines sont arrêtés et gardés dans les commissariats ou dans les camps de torture comme le Petit Palais, PLM Alédjo à Cotonou, le camp Séro Kpéra de Parakou ou Ségbana où certains détenus sont régulièrement soumis à la torture et à des traitements dégradants dans le but de les obliger à dénoncer leurs complices ou à abandonner de gré ou de force leur idéologie contre-révolutionnaire.

En définitive, la réaction immédiate du pouvoir est musclée et même disproportionnée car la grève du 6 mai 1985 par son ampleur et son impact ébranle le régime marxiste qui par un sursaut de survie se radicalise par la propagande, la répression et la violation massive des droits humains faits d'intimidation, d'arrestations arbitraires, de tortures sur fond de délation et de règlements de compte et de psychose de peur généralisée dans le pays. Mais en même temps, cet événement montre la vitalité du mouvement scolaire et étudiantin épaulé clandestinement par le Parti Communiste du Dahomey et par de nombreux travailleurs ou citoyens anonymes qui veulent en finir avec les dérives du régime révolutionnaire ?

⁵² EHUZU, n° 2431 du 8 mai 1985, p.1

⁵³ EHUZU, N° 2459, du lundi 17 juin 1985,p.1

Chapitre 6 : L'année charnière : 1989 ou l'ébranlement du régime révolutionnaire

6-1 Les origines de la grève de 1989

Après l'échec de la grève de 1985, le régime, croyant avoir repris la situation en main n'a pas résolu les problèmes qui étaient aux origines de cette grève. La situation socioéconomique du pays va de mal en pire. Les remèdes proposés par l'Etat révolutionnaire sont inappropriés. Les travailleurs, surtout les enseignants ne se contentent plus des explications idéologiques qui font porter la responsabilité de la crise au capitalisme international en crise et aux menées subversives des ennemis intérieurs, d'autant plus que les rumeurs de mauvaise gestion des ressources du pays et de prévarication se font de plus en plus insistantes.

En 1987, le Ministère de l'Information autorise sur instruction du gouvernement, la création d'une presse privée. La Gazette du Golfe est créée le 29 février 1988 par. Ismaël Y. Soumanou, ce premier journal indépendant béninois sortit son premier numéro le 1^{er} mars 1988. Cette première parution avait donné le ton par la diversité de ses articles. Malgré son coût 150 F en pleine crise, il connut très vite le succès car bien que n'ayant pas la plume libre pour parler systématiquement des racines de la misère sociale que connaît les Béninois, ce journal ne ratait aucune occasion pour donner des informations sur les magouilles dans les ministères, ce qui mettait mal à l'aise le pouvoir mais servait de plat de résistance aux populations. Ensuite il y a eu l'autorisation du journal, d'informations Tam-Tam Express le 23 mai 1988, il publia son 1^{er} numéro le 23 juin 1988. Cet hebdomadaire, sous la direction de Denis Hodonou, a eu le mérite de déterrer, avec la permission du Président de la République, le dossier B.C.B (Banque Commerciale du Bénin) qui constitue l'une des racines du mécontentement dans le pays.

En outre, le journal La Croix, organe catholique paraissant depuis 1946 et EHUZU le quotidien gouvernemental osaient de plus en plus critiquer ouvertement certaines situations puisque certaines autorités et cadres du pays puisaient sans vergogne dans les caisses de l'Etat au moment où les travailleurs et l'administration manquaient de tout. Les rubriques telles que coup d'œil, tchebelou, énagnon, puis Point de Mire dénudaient certaines vilenies du gouvernement. C'est dans ces conditions que parut la lettre pastorale des Evêques du Bénin pour le carême 1989: convertissez-vous et le Bénin vivra. Cette lettre eut un immense succès parce qu'elle osait dire ce que personne ne pouvait à l'époque et a été écrite par le clergé catholique qui a été malmené pendant longtemps par le régime mais était devenu intouchable parce que le pouvoir révolutionnaire avait besoin de l'appui du Vatican dans ses négociation avec les puissances occidentales et les bailleurs de fonds.

La presse privée servira de catalyseur dans la prise de conscience des travailleurs surtout, les enseignants en publiant des informations sur *les prêts impayés des cousins du gouvernement, les gaffes des dirigeants qui, sous le manteau de telle ou telle autre société, se regroupèrent pour vider la B.C.B (Banque Commerciale du Bénin). Le Directeur de cette banque n'étant qu'un pion, ne pouvait réagir, lui-même devant sa place aux corrompus et se servant sans crainte.*⁵⁴.

6-2 Les manifestations de la grève de 1989

En Janvier 1989, les étudiants ont déclenché une grève d'une semaine en exigeant du pouvoir le paiement des arriérés de bourse et l'amélioration des conditions d'étude. En effet, on observait le paiement tardif des bourses depuis l'année scolaire 1987-1988. De même, les fonctionnaires étaient payés parcimonieusement. Pourtant il y avait déjà la décision d'abattement des salaires de 10 pour cent par le gouvernement. Les frais des corrections de copie étaient impayés depuis 1987 ainsi que les indemnités de surveillance passées de 5000 à 2500 en juin 1987 ceux-ci favorisa la grève des enseignants.

Alors, le pays va être secoué par des luttes de revendication de diverses couches de travailleurs du privé et du secteur paraétatique, des fonctionnaires, des étudiants. Les manifestants dénoncent les salaires impayés et les mauvaises conditions de travail. La contestation paralysa l'administration, les écoles, et l'université. Les banques étaient en faillite, les comptes des particuliers bloqués. Les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur vont réaliser l'unité syndicale. Ils vont alors poser leurs revendications en dehors des syndicats officiels qui sont devenus des coquilles vides. Les revendications des enseignants portent sur les plans matériel mais aussi moral. En voici la liste : le paiement de tous les arriérés de salaire ; la régularité des salaires ; la levée des abattements de salaire et la restitution des 10% d'abattement ; le paiement de tous les arriérés d'encadrement de stagiaires ; la rétribution des participants aux corrections selon l'ancien taux ; l'amélioration de la situation des élèves, le rétablissement des œuvres scolaires et universitaires supprimés ou en voie de l'être ; l'indemnisation des professeurs à raison de 3h supplémentaires par semaine en cas de prolongement de l'année scolaire ; la cessation de toute mesure de répression et de toute tracasserie ; la levée de la mesure de révocation pesant sur 401 fonctionnaires ; le retour à leurs anciens postes de tous les enseignants mutés contre leur gré

⁵⁴ LALINON GBADO B., 1998, *En marche vers la liberté*, tome1 : passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit. Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 126 p.

en raison du débrayage ; la reconnaissance de la liberté d'organisation des représentants des enseignants ; la primauté des enseignants dans le choix des examinateurs

Les enseignants du secondaire se constituent en collectifs d'enseignants puis en bureau de liaison et écrivent çà et là pour exiger le paiement régulier des salaires ou des mesures de sécurité dans les écoles. Progressivement, la grève se répand hors du campus. Les lycéens se joignent aux étudiants et affrontent la police dans la rue. L'armée est envoyée contre les manifestants et un lycéen est tué. Le régime dénonce la complicité du ministère des Enseignements Moyens et Supérieur et du rectorat. Ce qui crée un climat de méfiance entre le pouvoir et le monde scolaire dans son ensemble. A leur suite d'autres catégories socio-professionnelles se mettent en grève, et après ceux-ci les couches sociales se mobilisent elles-aussi. En avril 1989, le Ministre du travail reçoit les enseignants. Après cette rencontre, les enseignants rendent plus dynamique leur mouvement de grève, les rencontres se multiplient malgré de nombreuses menaces (radiation de la fonction publique, arrestation, menaces verbales) qui sont faites à leur encontre sans pour autant leur faire reprendre les chemins de l'école. Le 09 mai 1989, les comptes bancaires étaient officiellement gelés. Les petites économies des fonctionnaires et les comptes courants de commerçants étaient indisponibles, d'où une accentuation de l'effet de la crise sur les enseignants. Les petits épargnants ne pouvaient plus compter sur leurs économies pour survivre.

Dans ces conditions, les nombreux contacts entre les délégués des trois ordres d'enseignement et leurs ministres de tutelle⁵⁵ renforcés parfois par d'autres ténors du régime n'ont servi à rien. Le président Mathieu Kérékou a dû lui-même les recevoir à trois reprises sans plus de succès. Le calendrier de réaménagement⁵⁶ des cours imposé aux enseignants lors de la rencontre du 4 juillet n'a pas prospéré. Le pays va être alors complètement paralysé. Les menaces, la ruse, la corruption de certains délégués n'ont pas eu les résultats escomptés. Désormais les grévistes ne parlaient plus de revendications morales mais plutôt politiques.

Le lundi 17 juillet 1989, il n'eut pas de rentrée. Le mardi 18 juillet 1989, le trésor débraie. La grève se généralisait progressivement et à la fin de la semaine, la moitié de l'administration était paralysée.

⁵⁵ Le mardi 4 juillet 1989, s'est tenue, sous la co-présidence des ministres chargés de l'Enseignement, assistés des provinces, préfets de province, une importante réunion, à la Maison du Peuple du district urbain de Cotonou.

⁵⁶ Complément de l'année scolaire : du lundi 17 juillet au samedi 23 septembre 1989 Inklus ; examens : du lundi 25 septembre au samedi 4 novembre 1989 ; période de détente : du lundi 6 novembre au samedi 15 novembre 1989 inclus ; date de la rentrée scolaire 1989-1990 : jeudi 16 novembre 1989

6-3 Les conséquences de la grève de 1989

Le mercredi 26 juillet, le comité permanent du conseil Exécutif National a, sur rapport des Ministres chargés de l'enseignement, après avoir analysé la situation prévalant dans les établissements scolaires du pays constaté que l'année 1988-1989 ne peut être sauvée. En conséquence, il a pris les mesures suivantes : les établissements scolaires sont officiellement fermés et l'année scolaire 1988-1989 déclarée année blanche pour tous les établissements dont les activités pédagogiques sont restées paralysées ; la rentrée scolaire et universitaire 1989-1990 est maintenue au 1^{er} octobre 1989 ; les Ministres chargés de l'enseignement sont autorisés à organiser les examens de fin d'année à l'intention des candidats des établissements publics et privés ayant suivi régulièrement les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire ainsi que pour les candidats libres, les redoublants des classes d'examen ; le paiement des salaires des enseignants en poste dans les établissements scolaires en grève depuis le mois d'avril 1989 est suspendu à compter du 1^{er} juillet 1989 et ne reprendra qu'à partir du 1^{er} octobre 1989 pour ceux qui auront repris les cours ; les salaires des mois d'avril de mai et de juin 89 déjà perçus par ces enseignants en grève sont considérés comme compensant les arriérés des salaires des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1988 qui leur sont dus par l'Etat. Les agents permanents de l'Etat, y compris les enseignants non-grévistes percevront leurs arriérés de salaires des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1988 au fur et à mesure des disponibilités budgétaires ; les signataires de la motion de grève illégale datée du jeudi 6 juillet⁵⁷ sont radiés de la fonction publique pour compter de ce jour mercredi 26 juillet 1989.

⁵⁷ Il s'agit de : Galina AGBATAB, Paul K.ABUSAH, Olabiyi ADENLE, Eugène ADJAGBENON, Prosper ADJAKIDJE, Christophe AGBACHI, Patrice C. AHOVI, Zachée A. AKPAKPA, Perpétue AMOUSSOU, Léonard K. AMOUSSOU, Robert A. ANARI, Kamarou ARINLOYE, Edouard da COSTA, Nicolas GNANSA, Germain A. GNANSA, Bernard Y. GNONI, Noukpo GOUDINA, Eugène M. GNACADJA, Jeanne MICHOZOUNNOU, Emile SODO, Séraphine VODOUHE, Cyrille WADOCHEDOHOUN.

**Troisième partie : La contribution des
syndicats au succès de la Conférence
nationale des forces vives**

Chapitre 7 : L'ébranlement du régime révolutionnaire

7-1 La pression internationale et l'ouverture du régime aux universitaires

La stratégie de développement que le Bénin a adoptée entre 1975 et 1982 était fondée sur la fermeture du pays à l'économie du marché et l'intervention massive de l'Etat dans l'activité économique. Aidée par une conjoncture nationale et internationale favorable, cette intervention de l'Etat sur l'économie s'est traduite par une croissance économique soutenue de 5% en moyenne sur la période 1977-80. Cependant, à partir de 1981, les signes d'essoufflement de cette stratégie ont commencé à se faire ressentir. Selon le rapport d'évaluation de performance du projet REPP 2003, la croissance du pays s'est ralentie atteignant 3% en moyenne sur la période 1981-1985 et de graves déséquilibres macroéconomiques internes et externes sont apparus. Ces difficultés étaient dues à la détérioration des termes de l'échange et à la baisse des réexportations vers les pays voisins. Malgré les tentatives de redressement initiées par le Gouvernement en 1982-1983 et 1986-1987, les difficultés de l'économie béninoise se sont davantage exacerbées. Ainsi, la croissance économique a enregistré un taux négatif de -2% en 1989. Le déficit budgétaire a atteint 10% du PIB à cause de l'augmentation démesurée des dépenses de fonctionnement, l'alourdissement du service de la dette et les difficultés des entreprises publiques. La situation financière des entreprises publiques s'est davantage détériorée et les trois banques publiques (la CNCA, la BBD et la BCB) ont déclaré forfait.

Afin de remédier à cette situation qui a paralysé les rouages de l'économie béninoise, le Gouvernement a pris des mesures dont notamment la réforme de la fonction publique, la liquidation et la privatisation des entreprises publiques, la révision du système comptable et l'imposition des banques, l'augmentation des prix au producteur et la fourniture régulière d'intrants pour la filière coton. Ces mesures n'ont pas donné les résultats escomptés et ont amené le Gouvernement à s'engager dans l'ouverture du pays et la recherche de partenaires, surtout dans les pays européens et les Etats-Unis. Du coup, le régime est obligé de tenir compte des observations des chancelleries de ces pays et donner des gages quant à l'observance stricte des libertés et autres droits humains. Ainsi, le régime n'a trouvé rien à dire sur l'élection de Robert Dossou et René Ahouansou pour représenter les universitaires à l'ANR. C'est à ce titre qu'ils sont allés rencontrer le chef de l'Etat le 28 juillet 1989 pour discuter avec lui de la crise sociale que traverse le pays. Les questions relatives au problème des exilés volontaires, des libertés, de la *démonopolisation de la vie politique en République Populaire du Bénin* ont été au centre de cette audience ou la situation scolaire actuelle a

également été évoquée⁵⁸. Interrogé par la presse au sortir du cabinet présidentiel, le professeur René Ahouansou a déclaré qu'ils ont demandé au chef de l'Etat *de prendre une mesure spectaculaire pour décrier la vie politique nationale* » parce qu'il est temps de changer de discours politique et décrier le débat politique pour que toutes les sensibilités puissent participer au débat national.⁵⁹ Il a également indiqué qu'il est indispensable au pays d'adopter le multipartisme en vue d'intéresser toutes les sensibilités au débat national au plan politique et économique. Pour Mr Robert Dossou, *il est impérieux de poursuivre la libéralisation des structures institutionnelles et politiques pour résorber la crise économique et sociale que connaît le Bénin.*⁶⁰ Il a également souligné la nécessité pour chaque citoyen de se sentir libre pour s'engager dans la restructuration économique, la production et la construction nationale. A partir de cette rencontre, les événements vont se précipiter. Le gouvernement s'ouvre à des universitaires, dont les deux commissaires au compte et d'autres cadres civils et militaires non membres du parti. De même, le courant d'ouverture, au sein du PRPB, s'affirme de plus en plus et devient même majoritaire. Les anciens caciques du pouvoir qui étaient pour la plupart des opposants à toute libéralisation du pouvoir sont obligés de faire profil bas.

7-2 Les mesures d'apaisement du régime en décembre 1989

Après une année blanche, le souci majeur du Parti, était la reprise des classes le 02 octobre 1989. Le président Kérékou, convaincu de la nécessité d'un changement démocratique par le biais d'une conférence nationale devait en convaincre ses camarades de parti. Le bureau politique du PRPB se réunit alors le 05 décembre, puis le 06, le comité central. Aussitôt après se tint la réunion conjointe spéciale du Comité Central du parti unique, du comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du conseil Exécutif National qui s'acheva le 07 décembre. Le régime se trouve contraint de remettre en cause ses propres fondements. Ainsi il a été décidé d'abandonner le marxisme-léninisme comme idéologie de l'Etat, de convoquer une conférence nationale des forces vives, de séparer le parti de l'Etat. Le marxisme-léninisme n'était plus l'idéologie officielle de l'Etat. Le chef de l'Etat, le président Kérékou, a été chargé de convoquer, au cours du premier trimestre de l'année 1990, une conférence nationale regroupant les représentants authentiques de toutes les forces vives de la Nation, quelles que soient leurs sensibilités politique, afin qu'ils apportent leur contribution à

⁵⁸ EHUZU 3504 du 31 juillet 1989, p.2

⁵⁹ EHUZU 3504 du 31 juillet 1989, p. 2

⁶⁰ EHUZU 3504 du 31 juillet 1989 ,p.2

l'avènement d'un Renouveau Démocratique, et au développement d'une saine ambiance politique nouvelle dans notre pays⁶¹.

En outre, la réunion a pris la décision selon laquelle les résultats issus de la conférence nationale en vue vont être exploités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. De même, des mesures sont prescrites au Gouvernement pour la moralisation de la vie publique, la moralisation de la fonction publique, la moralisation, de la vie administrative, économique et financière.

7-3 La préparation de la Conférence nationale

Le 18 décembre 1989, un décret instituait le Comité National Préparatoire de la Conférence nationale. Il était composé de huit membres du Gouvernement: les quatre Universitaires du Gouvernement, deux Officiers supérieurs non-membres du parti, un Magistrat non-membre du Parti ; le seul membre du Comité National Préparatoire, membre du parti appartient à l'aile jeune du Comité Central et est lié au courant d'ouverture dudit parti. Le président Kérékou voulait par ce geste donner la preuve de ses réelles intentions de changement. Le décret du 18 décembre 1989 prescrivait au Comité de définir les modalités pratiques de l'organisation de la conférence nationale, d'en arrêter le programme et d'élaborer les documents de base. Aux termes de ce décret, le comité pouvait faire appel à toute personne, créer tout groupe de travail et recueillir toute suggestion. Le comité devait remettre son rapport au chef de l'État au plus tard le 31 janvier 1990. Le comité s'est mis au travail dès le 26 décembre 1989 et se réunit sans désemparer jusqu'au petit matin du 18 février 1990. S'étant rendu compte qu'il ne pouvait déposer ses travaux au 31 janvier, le comité sollicita une prorogation de délai qui fut accordée au 15 février par décret du 2 février 1990. Le comité déposa ses travaux dans les délais à l'exception d'un seul document dont le manuscrit ne fut terminé que le 18 février. Le comité préparatoire avant de se livrer aux travaux proprement dits régla d'abord la question de l'organisation de son propre travail.

La première réunion du 26 décembre 1989 a posé les problèmes clés en ses quatre points de l'ordre du jour :

- Objectifs de la Conférence et tâche incombant au Comité préparatoire.
- Organisation du travail.
- Qui convoquer à la conférence nationale ?

⁶¹ Communiqué conjoint Comité Central du PRPB du comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du 7 décembre 1989.

- Domaines de discussions.

Les discussions ont conduit, à ce stade, à deux types de préoccupations :

- Qui convoquer pour la Conférence nationale ?
- Comment s'y prendre pour que tous ceux qui étaient retenus viennent effectivement à la Conférence?

La tâche assignée au Comité préparatoire était de réunir les Forces Vives de la Nation. Le Comité ne s'est nullement embarrassé de définitions. Pour le Comité, les gens avaient été privés de parole, il fallait donc donner la parole à tous ceux qui voulaient la prendre ou qui l'avaient déjà prise dans les tracts. Ensuite tous ceux qui, appartenant à une structure déterminée dans la société ont un rôle à jouer soit dans la décrispation et le changement politique soit dans la relance de l'économie nationale. Il a fallu, en un premier temps, définir les diverses catégories à inviter. Le Comité a arrêté les catégories. La catégorie des organisations politiques a été celle qui a posé officiellement le plus de problèmes. Il s'agit en fait des partis et groupes politiques. Mais voilà, les partis politiques n'étaient pas encore autorisés. Le comité a dû changer son vocabulaire pour remplacer organisations politiques par sensibilités politiques ou associations politiques. Cependant personne n'était dupe : certains manifestes circulaient déjà, les tracts ne manquaient pas. Le comité a simplement, avec l'aide des services de police, relevé les noms des mouvements signataires de manifestes ou de tracts. Certaines des organisations qui se sont manifestées d'une manière ou d'une autre ont été retenues.

Chaque sensibilité politique avait droit à deux délégués. Une exception avait été faite pour le parti unique mais devant les contestations ce parti a été réduit au même quota que les autres sensibilités.

Une règle essentielle a été posée pour la désignation des délégués : ni le comité préparatoire, ni le gouvernement, ni les autorités administratives locales ne devaient nullement se mêler d'aucune manière. Les préfets avaient été instruits dans ce sens. La liste des structures ou sensibilités était rendue publique et plusieurs fois diffusée à la radio avec invitation à envoyer les noms de leurs délégués au comité préparatoire. Il ne suffisait pas aux autorités centrales de l'État et du parti unique de décider d'une conférence nationale pour qu'elle eût effectivement lieu. Elle aurait pu se réunir sans grand monde et avec plus de défections que de présences.

En effet, la préparation de la Conférence étant confiée rien qu'à des ministres, ces derniers étaient frappés de suspicion de la part d'une bonne partie de la classe politique. Autant, tout le monde était enthousiasmé par le principe de la Conférence nationale autant, il demeure des doutes sur la sincérité de ses promoteurs. Tirillé entre ces deux sentiments contradictoires,

une partie de la classe politique décida de préparer de son côté la Conférence parallèlement au Comité préparatoire. Aussi un autre Comité se réunissait de son côté presque tous les jours.

Face à cette situation et à tous les autres paramètres, le Comité National Préparatoire décida de tout mettre en œuvre pour rassurer tout le monde : appel aux suggestions, transparence totale.

Le comité a lancé un appel à tous les Béninois de l'intérieur comme de l'étranger et dans tous les postes diplomatiques pour que lui soit adressé leurs propositions comportant, d'une part, un diagnostic de la situation du pays dans tous les domaines et, d'autre part, leur projet de société. Des lettres et documents de tous genres ont afflué de toutes parts dans les tons et styles les plus variés. Dans certains cas, il y a eu échange de correspondances entre le Comité et certaines personnes physiques et morales. Le Comité a, en outre, reçu en audience tous ceux qui demandaient à être reçus. Même une délégation du parti unique a été reçue. Le procédé des suggestions avait plusieurs objectifs :

- permettre aux gens de vider leurs frustrations et colère autant que possible avant la conférence nationale de manière que cette dernière ne perde plus de temps dans ce qu'on pourrait appeler les défoulements ;
- ensuite, permettre au comité préparatoire et au chef de l'État de savoir exactement ce que les différents courants voulaient ;
- et, enfin, faciliter la tâche à chaque conférencier qui peut en feuilletant les documents mis à sa disposition connaître toutes les propositions.

Le Comité a pratiqué la transparence. Ce qui a permis d'annihiler ou de limiter l'effet des rumeurs déstabilisatrices dont le pays est coutumier, surtout dans cette période de trouble. Ainsi, à chaque étape importante des travaux le Comité préparatoire donnait une conférence de presse. La première conférence de presse eut lieu le 5 janvier 1990.

Les catégories arrêtées et les quotas ont été rendus publics. Les critiques qui s'en sont suivies ont été prises en compte et le Comité faisant montre de souplesse a réaménagé la répartition des quotas dans le sens des critiques. Il ne suffisait pas aux autorités centrales de l'État et du parti unique de décider d'une conférence nationale pour qu'elle eût effectivement lieu. Elle aurait pu se réunir sans grand monde et avec plus de défections que de présences.

Chapitre 8: Le discours et la participation des syndicats à la Conférence nationale des forces vives

8-1 Le déroulement de la Conférence nationale

La Conférence s'est ouverte le 19 février 1990. Le Comité préparatoire mit à sa disposition deux séries de documents :

- les documents et correspondances reçues : reliés en 7 volumes catégorie par catégorie ; un tableau synoptique des suggestions reçues, une liste par catégorie des sensibilités ayant adressé des correspondances au Comité préparatoire ;
- les documents introductifs ci-après : un document sur l'Éducation béninoise, un sur l'Économie béninoise et le Programme d'Ajustement Structurel, un sur droits de l'Homme, Libertés publiques et Justice et le dernier intitulé : Bilan critique de la vie politique nationale de 1960 à 1989, avec en annexe, le projet de loi sur les associations politiques et le communiqué final de la réunion spéciale du 7 décembre 1989. Ces documents ont contribué à faciliter le travail des Commissions selon nombre de nos informateurs.

Prévue pour prendre fin le 24 février, elle ne connut sa séance de clôture que le 28 février en fin de matinée. 428 délégués étaient initialement attendus mais après règlement des cas mis en instance par le Comité préparatoire et le travail de la Commission de vérification des mandats, le nombre de participants fut porté à 520 sur la pression des représentants d'associations non reconnues de travailleurs et leurs alliés. Dès après la séance solennelle d'ouverture un bureau provisoire fut installé avant l'élection du Présidium de la Conférence et la constitution des commissions. Composé de trois membres dont le plus jeune de la salle était un étudiant de 22 ans⁶², le Bureau provisoire est présidé par le doyen d'âge⁶³ (nonagénaire) contrairement aux vœux du Comité préparatoire qui aurait préféré un notable, pas trop vieux pour mieux maîtriser la salle. La discussion du règlement intérieur fut laborieuse en raison, justement, de ce que le Président avait réellement du mal à diriger les débats. Une proposition vint sauver la situation: adopter les articles du règlement intérieur relatifs au Présidium, procéder à l'élection des membres du Présidium et revenir à la discussion des autres articles. Ainsi un Présidium de 13 membres fut élu avec à sa tête, un prélat catholique, Monseigneur Isidore de Souza. Des syndicalistes comme Léopold Dossou, Timothée Adanlin ainsi que le professeur

⁶² Hervé Akakpo 3^e année CPU actuellement chef du service informatique à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

⁶³Salomon Biokou, notable de Porto-Novo et ancien parlementaire.

Albert Tévoedjrè figurent parmi les membres du présidium. Sitôt le règlement intérieur adopté, une commission de vérification des mandats fut constituée et présenta son rapport le 22 février. Un débat général eut lieu. Puis la conférence éclata en commissions. Trois commissions furent constituées : commission constitutionnelle ; commission chargée des questions économiques et sociales et commission de l'éducation, de la culture, de la science, des sports et de l'environnement.

8-2 Les grands sujets à polémique de la Conférence nationale

Le samedi 24 février à 16 h, une séance plénière spéciale s'ouvrit sur un projet de Déclaration de souveraineté. En effet, lors de la discussion sur le règlement intérieur, une proposition portée par un groupe ou les syndicalistes étaient très représentés, tendait à faire insérer l'article 2 la formule ci-après : *La Conférence nationale est souveraine et ses décisions sont exécutoires*. Actes de la Conférence nationale des forces vives 1990. La véritable question soulevée alors par cette proposition était la suivante : une telle assertion avait-elle sa place dans un règlement intérieur qui épuise ses effets avec la fin de la Conférence nationale ?

Un véritable dialogue de sourds s'ensuivit sans aucun discernement entre juristes et non-juristes. La proposition fut adoptée et maintenue au règlement intérieur. La question est revenue en force dans l'après-midi du samedi 24 février à la faveur des débats relatifs au projet de *Déclaration sur les objectifs et les compétences de la Conférence des Forces Vives de la Nation*. Actes de la Conférence nationale des forces vives 1990.

Les débats sur cette question ont été très houleux et ont donné l'occasion à certains syndicalistes d'en découdre avec les représentants du régime finissant. Pour mettre fin aux joutes oratoires qui risquaient de faire capoter la Conférence, le président du Présidium eut l'idée de constituer une commission sur les points d'achoppement et la question fut finalement réglée par un compromis. La déclaration fut adoptée dans la matinée du dimanche 25 février dans une ambiance surchauffée où tout pouvait encore venir anéantir l'effort déployé. On peut également le noter à la lumière des problèmes ayant polarisé les plénières de la Conférence : la caducité de la loi fondamentale de 1977, la menace du débarquement d'une troupe armée libyenne et la tentation de voter une motion de déchéance du chef de l'État.

Pour de nombreux conférenciers, surtout les représentants des syndicats non reconnus, la loi fondamentale de 1977 adoptée sous l'égide du parti unique faisait de ce parti la clé de voûte du système constitutionnel était caduque du fait des décisions de la séance conjointe du 7 décembre 1989. En réponse à cette position, le président Kérékou, lors de sa visite à la conférence, le 21 février, déclara ce qui suit : *Nous avons juré sur la Loi Fondamentale. Elle*

reste en vigueur même si elle n'est pas appliquée dans son intégralité. Kérékou 1990. La question ne fut pas clairement tranchée au cours de la Conférence. La rumeur concernant la menace du débarquement d'une troupe armée libyenne découle des faits suivants : lors des débats sur la souveraineté, le colonel en retraite Maurice Kouandété menace la Conférence, ramasse ses affaires et sort de la salle. L'effet fut terrible, car le colonel Kouandété fut de presque tous les putschs du pays. Pour contrecarrer ces velléités putschistes, le syndicaliste Léopold Dossou menace de faire sombrer le pays dans une grève générale. Ce qui contribue à détendre l'atmosphère.

Le lendemain matin, trois anciens présidents de la République lurent un message au terme duquel le marabout Cissé allait débarquer à la tête d'une troupe libyenne. Véritable panique dans la salle. Mais Monseigneur de Souza trouva les formules qu'il fallait et tout rentra dans l'ordre. Néanmoins, le lendemain, l'ambassadeur de Libye à Cotonou adressa une lettre de protestation à la Conférence.

La tentation de voter une motion de déchéance du chef de l'État s'explique par le fait que les ennemis les plus engagés du PRPB dont encore les syndicats non reconnus formaient un courant résolu à ce qu'à la fin de la Conférence le président de la République en fonction cessât d'être Chef d'État. Mais cette question présente dans les esprits ne fit jamais l'objet de débats à la Conférence. De nombreuses fois, pour différentes raisons, la Conférence faillit se terminer à queue de poisson mais dans les couloirs et même en ville bon nombre de personnalités dont des responsables syndicaux se sont activés et la Conférence fut sauvée.

8-3 Les décisions de la Conférence nationale

La Conférence a demandé au chef de l'État d'abroger la Loi fondamentale et de dissoudre l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et le Conseil Exécutif National (gouvernement), d'abroger également la loi du 23 mars 1981 portant réforme judiciaire de même que l'ordonnance du 25 mars 1977 ayant fusionné tous les corps de Police, de Douane, de Gendarmerie, des Eaux et Forêts avec les Forces de Défense Nationale dans les Forces Armées Populaires du Bénin. La Conférence maintient le chef de l'État jusqu'aux élections. Elle institua un organe législatif de transition : le Haut Conseil de la République et procéda à l'élection du Premier ministre de la transition.

La Conférence arrêta les principes devant inspirer la nouvelle Constitution et nomma une commission constitutionnelle chargée d'utiliser ces principes pour élaborer un avant-projet de constitution. La période de transition est fixée du 1er mars 1990 au 1er mars 1991 avec un calendrier pour les tâches à accomplir. Elles concernent le respect des droits de l'Homme, la

restitution des biens des exilés, la reprise des activités pédagogiques et du travail dans les services publics, la moralisation de la vie publique, l'interdiction d'importation des déchets toxiques, l'économie et l'Éducation nationale.

Pour atteindre ses résultats conformes aux aspirations du peuple malgré le délai très court dont elle dispose, la Conférence Nationale des Forces vives :

- affirme sa détermination d'arrêter les mesures propres à dénouer la crise actuelle par des voies pacifiques et sa volonté d'instaurer la démocratie et le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de promouvoir le progrès économique et social ;
- décide de mettre en place un organisme national approprié pour le suivi de l'exécution des résultats de ses travaux ;
- décide qu'elle adoptera une charte d'union nationale qui servira de base pour l'élaboration d'une nouvelle constitution par une commission qu'elle mettra elle-même en place et qui travaillera en toute indépendance vis-à-vis des structures de l'Etat
- décide que le texte du projet de constitution ainsi rédigé sera soumis au référendum sous le contrôle de l'organisme national de suivi ;
- décide que l'organisme national de suivi est habilité à contrôler le processus de transition et la mise en place des institutions de la prochaine République ;
- proclame solennellement sa souveraineté et la force exécutoire de ses décisions ;
- lance un appel au Peuple béninois pour qu'il appuie activement les décisions et mesures conformes à ses intérêts qui seront issues de ses travaux ;
- demande à toutes les Forces vives de la Nations de contribuer pleinement à l'application diligente et intégrale de ses décisions et mesures.

L'exécution des décisions relatives aux institutions de la période de transition constituait la première assurance pour le succès de la transition démocratique béninoise. Il est à remarquer que la Conférence aurait pu confier à l'organe législatif de transition, le Haut Conseil de la République, le soin d'abroger la Loi fondamentale et de dissoudre les organes en découlant autres que le chef de l'État. Pour marquer sa compréhension finale de l'attitude du chef de l'État et l'impliquer personnellement dans cet acte, la Conférence lui en a donné mandat. Ainsi le chef de l'État, dès le 1er mars 1990, prit un train d'ordonnances et de décrets :

- ordonnance n° 90.001 portant abrogations de l'ordonnance N° 77.32 du 09 septembre 1977 promulguant la Loi fondamentale du 26 août 1977 ;

- ordonnance n° 90.002 portant dissolution de l'Assemblée nationale révolutionnaire ;
- ordonnance n° 90.003 portant nouvelle dénomination de l'Etat : la République populaire du Bénin devient République du Bénin
- ordonnance n°90.004 portant création du Haut Conseil de la République ; décret n°90-43 portant nomination du Premier ministre ;
- décret n°90-44 portant création de la commission constitutionnelle

Ces ordonnances et décret constituent la pierre angulaire de l'exécution des décisions de la conférence nationale. Une fois ces institutions de la transition mises en œuvre, les grèves s'arrêtèrent provisoirement dans tous les secteurs. Elles reprendront sporadiquement après les élections générales de 1991 mais pour s'estomper à nouveau. La nouvelle constitution du 11 décembre 1990 prorogea la fin de la période de transition au 1^{er} avril 1991.⁶⁴

⁶⁴ Zounon 2010, p .46

Chapitre 9 : Les conséquences de la conférence nationale sur le mouvement syndical au Bénin

9-1 La réhabilitation des libertés syndicales au Bénin

La conférence des forces vives de la nation a réhabilité les droits civiques et réaffirmé les libertés d'expression et d'association. Le pluralisme inhérent à cette dernière liberté est non seulement bien connu par les travailleurs, mais est réelle dans la pratique. Les menaces qu'avaient connues les syndicats ont presque disparu, du moins sous leur forme visible. Le syndicalisme et la grève font aujourd'hui partie du quotidien des travailleurs au Bénin.

Les facteurs favorables à ce pluralisme intégral sont à la fois juridiques, historiques, politiques et psychosociologiques. Il y a en effet la tolérance des textes tant nationaux qu'internationaux. Ni le constituant, ni le législateur, ni les textes de l'OIT n'ont limité formellement le nombre des syndicats. Ils se forment librement sous réserve de certaines conditions non prohibitives. Les causes historiques, politiques, et psychosociologiques de la naissance d'une kyrielle de syndicats sont liées à l'enthousiasme débordant de sortie de dictature et à l'explosion des ambitions personnelles. Après l'embrigadement de la liberté syndicale avec l'option pour le syndicalisme unique et intégré de 1975 à 1989, on assiste à une sorte de défoulement. Le traumatisme lié à l'échec du syndicalisme unique et intégré fait que toute tentative de limitation du nombre de syndicats par secteur d'activité peut être perçue comme une velléité d'étouffement de la démocratie totale. Mais le syndicalisme de l'ère du renouveau démocratique est atypique, car il ne répond à aucune catégorisation idéologique même si certains syndicats comme le SYNARES, le SYNAPRIM et le SYNAPES affiliés à la centrale des syndicats des Travailleurs du Bénin (CSTB) sont proches du parti communiste du Bénin (PCB). Du point de vue de l'organisation interne, toutes les centrales et tous les syndicats adhèrent aux principes universels de démocratie. Les catégories classiques (syndicats réformistes opposés aux syndicats révolutionnaires) ne semblent pas répondre aux réalités sur le terrain. En nous référant aux catégories protégés par la convention n°87 de l'OIT, nous pouvons distinguer au Bénin les organisations constituées par les employeurs et celles constituées par les travailleurs.

La liberté syndicale « sans restriction d'aucune sorte » est alors revendiquée par une multitude de syndicats. Mais la pratique laisse constater que cette liberté est divertissement exercée.

9-2 L'exercice de la liberté syndicale

Le paysage syndical au Bénin ne cesse de s'enrichir. De 1991 à 2006, cent quarante (140) organisations de travailleurs et d'employeurs sont régulièrement enregistrés au Ministère de l'Intérieur tandis qu'il y a de nombreux autres qui ne l'ont pas fait ne jouissant pas ainsi de la personnalité juridique. Cependant, elles exercent librement leurs activités et sont affiliées aux centrales ou confédération de leur choix. Comme le multipartisme, le pluralisme syndical est aussi intégral au Bénin.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, parapublic et informel, les travailleurs ont constitué de nombreux syndicats. Ces nombreux syndicats sont affiliés à diverses centrales.

Selon l'article 3 du décret n°97-617 du 18 décembre 1997 portant définition des différentes formes d'organisation syndicales et critères de représentativité au Bénin, la fédération syndicale est une union horizontale, c'est-à-dire regroupant plusieurs syndicats du même secteur d'activité. La centrale ou confédération est une union verticale de plusieurs organisations syndicales de différents secteurs d'activités. Par rapport à cette définition, on dénombre aujourd'hui, sept (7) centrales syndicales : L'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB), la Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin), la Centrale des Organisations Centrale Indépendantes (COSI), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB), la Centrale des Syndicats de Secteur Privé et Informel du Bénin (CPIB), la Confédération des Syndicats Unis du Bénin (CSUB) et la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB).

Sur le plan national, les centrales représentent les travailleurs au sein du Conseil Economique et Social (CES), de la caisse Nationale de Sécurité Sociale (Présidence du Conseil d'Administration) et du Conseil National du Travail (CNT). Les centrales sont aussi représentées au comité consultatif paritaire de la fonction publique. La CSA par exemple est présent au Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi, au Fonds de Développement de Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA). Elle envoie aussi des accessions auprès des tribunaux du travail.

Sur le plan international, les centrales et confédérations béninoises sont affiliées à des Confédérations Internationales comme la CISL⁶⁵, l'AIT⁶⁶, la FSM⁶⁷ et l'IWW⁶⁸. La CSA, par

⁶⁵ La Confédération Syndicale Internationale.

⁶⁶ L'Association Internationale des Travailleurs.

exemple, a assuré jusqu'en 2006 la présidence de l'ORAF-CISL. Elle est membre du conseil d'administration au Bureau International du Travail (BIT), membre du Bureau du comité des femmes de l'ORAF-CISL, membre du Bureau du comité des jeunes de la CISL et membre suppléant du Conseil d'Administration du centre International de Formation de l'OIT de Turin en Italie.

Nous constatons aussi que conformément à l'article 2 de la convention n°87 sur la liberté syndicale, les travailleurs du Bénin s'affilient à des organisations de leur choix sur le plan international. Des élections professionnelles sont organisées depuis 2003 pour déterminer l'organisation la plus représentative dans le pays.

L'existence d'une multitude de syndicats de base et de centrales ou confédérations constitue une preuve qu'au Bénin les travailleurs créent librement des organisations de leur choix. Les centrales s'affilient librement aux organisations internationales de leur choix. En fait comme un droit les employeurs comme les travailleurs créent librement des organisations.

9-3 Les limites du mouvement syndical

Dans le secteur public, les intérêts partiellement opposés au sein d'un même ministère, les querelles de personnes, les accusations des responsables syndicaux de trahison ou d'impuissance, sont souvent à la base de la création sans cesse de nouveaux syndicats. Dans le domaine de l'Education par exemple, l'année scolaire passée, l'enseignement secondaire par exemple, comptait quarante-deux syndicats pour quatre-vingt-huit-mille-cent-vingt-sept. Chacun des trois ordres de l'enseignement a ses syndicats de base et à l'intérieur de chacun, la structure syndicale est fonction du statut, du mode de recrutement de la qualification...

Dans le secteur parapublic et privé, la plupart des entreprises et offices d'Etat ont un syndicat de travailleurs. Dans le secteur informel, des syndicats sont créés et exercent librement leurs activités. Car, selon l'article 2 du code béninois du travail, pour la détermination de la qualité de travailleur, il ne doit pas être tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui du travailleurs. Comme tous les travailleurs des autres secteurs, ceux de l'informel ont créé entre autres les syndicats des Zémidjans (le Syndicat National des conducteurs de Taxi-Moto ou le SYNCOTAMO par exemple), le Syndicat des Travailleurs de Sable Marin d'Ouidah (SYSAMO), le Syndicat National des Conducteurs de Tricycle du Bénin (SYNACOTRIB), l'Union Nationale des Conducteurs du Bénin (UNACOB)... Dans le

⁶⁷ La Fédération Syndicale Mondiale.

⁶⁸ L'Industrial Workers of the World.

secteur rural, il y a Synergie Paysanne (SYNPA) par exemple. Tout ceci donne l'impression d'une véritable cacophonie. Le monde des travailleurs est toujours en ébullition : Le monde enseignant est devenu le symbole de marches, de sit-in pour des revendications de toutes sortes de revendications ; la santé, la magistrature sont devenues des corps où les grèves deviennent massives et plus fréquentes avec une pluralité de revendications.

Avec cette cacophonie, l'unité syndicale se présente de plus en plus comme un leurre. La plupart des centrales sont contre mais impuissantes et le pouvoir, conscient de ce fait, a pris l'habitude d'user de moyens dilatoires comme faire durer les négociations ; opposer les groupes de travailleurs ; opposer les paysans aux travailleurs des autres secteurs ; refuser d'honorer ses engagements.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que les syndicats, en connexion avec le peuple, ont joué un rôle historique significatif dans l'avènement du renouveau démocratique de 1974 à 1993, grâce à leur attachement aux principes cardinaux du pluralisme politique et syndical, puis de la liberté d'action consacrés par les normes internationales. Héritier d'une riche tradition syndicale et politique coloniale et postcoloniale, le syndicalisme béninois n'a pas dérogé à la règle en s'adaptant aux différentes circonstances politiques entre 1974 et 1993, le plus souvent dans la division, d'un côté le syndicat officiel récupéré par le gouvernement et de l'autre l'immense majorité vouée à la clandestinité mais défenseur des intérêts réels des travailleurs et du peuple. Les conditions de vie et de travail se dégradent et les syndicats revendiquent naturellement pour améliorer cette situation et en même temps ils n'hésitent pas à dénoncer le bâillonnement des libertés et les dérives du régime révolutionnaire de 1974 à 1989.

Après l'éphémère entente entre les travailleurs et le régime révolutionnaire motivée par le discours nationaliste et anti-impérialiste du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) et matérialisée en 1974 par la création d'une centrale unique l'UNSTD devenue UNSTB, il a existé une aile inféodée au parti unique le PRPB, une autre aile de la démarcation vouée à la clandestinité et progressivement rejointe par les déçus du système. L'atteinte à la jouissance des libertés, la désignation unilatérale et contraire aux textes des syndicalistes par le régime pour siéger au CNR et surtout le syndicalisme de participation anti-conflit dans lequel bon nombre de travailleurs ne se retrouvaient plus et les assassinats politiques dont celui de Michel Aïké en 1975 confortent les travailleurs dans leur choix, c'est-à-dire des syndicats opposés au régime du PRPB.

Le succès réside sans doute dans ses méthodes d'actions dynamiques et variées. Il s'agit des conférences publiques, des réunions secrètes, des bulletins et des tracts. Le soutien indéfectible du PCB à la cause des élèves, des étudiants et des travailleurs galvanisés par une presse de plus en plus plurielle a contribué à l'ampleur des grèves de 1985 et de 1989 qui ébranlent le régime du PRPB avant de l'achever à la Conférence Nationale en 1990. Le contexte économique et social marqué par la faillite économique et la misère sociale contraignent tous les travailleurs à adhérer à cette lutte pour l'avènement du renouveau démocratique. La position antidictatoriale clairement affichée par la conférence épiscopale en 1989 et surtout la pression des travailleurs forcent le Président Kérékou à opérer « la décrispation » par l'entrée au gouvernement des civils et militaires non affiliés au PRPB,

l'amnistie en faveur des exilés politiques et à convoquer la Conférence Nationale, un processus positivement marqué par le sceau des syndicats.

En revendiquant le multipartisme et les libertés par les différents mouvements de 1975, 1985 et 1989, les travailleurs saisissent l'opportunité que représentent ces assises pour concrétiser leurs vœux. Leur contribution intellectuelle à la préparation de la conférence, leur représentation significative à la conférence et au présidium, leurs différentes déclarations et motions, leur contribution à la proclamation de la souveraineté de la conférence et la menace de grève générale pour contrecarrer les velléités putschistes du colonel Maurice Kouandété et la veille citoyenne observée pour la mise en œuvre des résolutions de la Conférence Nationale sont des indices de la détermination des syndicalistes à en découdre avec le monolithisme politique et syndical afin que triomphe le renouveau démocratique. Mais, le pluralisme politique et syndical intégral prôné par la Conférence Nationale est également une arme à double tranchant comme le témoigne l'évolution du Bénin, de la Conférence Nationale à nos jours.

ANNEXES

Document 1 : Les grandes centrales syndicales dahoméennes dissoutes au profit de l'UNSTD, centrale syndicale unique

N	Centrales syndicales
01	Union Générale des Travailleurs du Dahomey (UGTD)
02	Confédération Dahoméenne du Travail (CDT)
03	Union Générale des Syndicats du Dahomey (UGSD)
04	Confédération Dahoméenne Orthodoxe du Travail (CDOT)
05	Confédération Nationale des Syndicats Libres (CNSL)
06	Comité Syndical de Coordination (CSC)
07	Comité pour l'Unité Syndicale (CUS)

Source : Daho-Express, numéro 1507 du 27 septembre 1974, page 3.

Document 2 : Les centrales et confédérations actuelles en république du Bénin

N	Sigles	Centrales syndicales
1	UNSTB	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin
2	CSA-Bénin	Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin
3	CGTB	Confédération Générale des Travailleurs du Bénin
4	CSTB	Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin
5	COSI-Bénin	Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin
6	CSUB	Centrale des Syndicats Unis du Bénin
7	UNSTB-FO	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin - Force Ouvrière
8	CSPIB	Centrale des Syndicats du Privé et de l'Informel du Bénin
9	CSEB	Confédération des syndicats engagés du Bénin

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRES

1 – Sources

1 .1. Archives Nationales du Bénin, Porto-Novo

- Journal Daho-Express (1974-1975)

- Journal Ehuzu (1975 – 1989)

- Tam-Tam Express (1989-1990)

1.2. Sources orales : listes des informateurs

Nom et prénoms	Fonction	Lieu et date de l'interview	Informations recueillies
Assogba Codjo Julien Nicodème	Contrôleur des services financiers	Cotonou le 15 février 2016	Les tenants et aboutissants de la révolution de 1972. La Conférence nationale des forces vives de février 1990. La position de l'UNSTD.
Assogba Mahoussi Innocent	Enseignant d'histoire et géographie	Cotonou le 21 avril 2016	La position de la CSTB et du SYNAPES.
Garba Ayouba	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Cotonou le 27 janvier 2016	Les grèves des étudiants. La position dominante des étudiants à la veille de la Conférence nationale des forces vives de février 1990.
Guézodjè Jules	Enseignant	Cotonou le 15 Décembre 2015	La position de la COSI et du SYNESTP.
Kassa Mampo	Instituteur	Cotonou le 21 avril 2016	Informations sur le PCB

Nagnigni			
Sindété Yao Denis	Maitre en SCIENCE POLITIQUE ET Relations Internationales	Calavi le lundi 4 avril	Informations sur les grèves de 1985 et de 1989

1.3. Journaux et revues

DAHO-EXPRESS, naissance de la jeunesse unie anti-impérialiste du Dahomey (JUD), N°1332, mercredi 16 janvier 1974, p1

DAHO-EXPRESS, la grève des élèves du lycée Béhanzin, N°1342, mercredi 30 janvier, p1

DAHO-EXPRESS, discours programme et GMR, N°1339, vendredi 23 janvier, p1

DAHO-EXPRESS, la contre révolution ne passera pas, N°1345, lundi 4 février, p1

DAHO-EXPRESS, dissolution de près de 180 organisations de jeunes et associations diverses, N°1397, vendredi 19 avril 1974, p3

DAHO-EXPRESS, le 1^{er} mai au Dahomey, N°1405, jeudi 2 mai 1974, p2

DAHO-EXPRESS, le congrès de l'unité du 14 au 16 novembre, N°1507, vendredi 27 septembre 1974, p2

DAHO-EXPRESS, défendre notre révolution, N°1561, vendredi 13 décembre 1974, p5

EHUZU, réunion extraordinaire du conseil syndical de l'UNSTB, N°880, mercredi 4 avril 1979, p1

EHUZU, résoudre avec diligence les problèmes sociaux des travailleurs, N° 2417, mercredi 17 avril 1985, p1

EHUZU, travaux du comité permanent du conseil exécutif, N°2418, jeudi 18 avril 1985, p2

EHUZU, le chef d'Etat rencontre une délégation des parents d'élèves et d'étudiants, N°2430, mardi 17 mai 1985, p2

EHUZU, déclaration du ministre des enseignements moyens et supérieur sur la situation dans les milieux scolaire et universitaire, N°2431, mercredi 8 mai, p3

EHUZU, communiqué du conseil syndical extraordinaire de l'UNSTB, N°2459, lundi 17 juin 1985, p1

EHUZU, séance de travail hier entre le président Kérékou et la presse nationale internationale, N°3380, mardi 31 janvier 1989, p1

EHUZU, travaux du comité permanent du conseil exécutif national, N°3412, jeudi 16 mars 1989, p2

EHUZU, quoi qu'en soit la situation, nous ne nous mettrons jamais à genoux devant la crise économique, N°3426, mercredi 5 avril 1989, p2

EHUZU séance d'information et de sensibilisation des responsables à divers niveaux des enseignants moyens dans la province de l'Atlantique, N°3438, jeudi 20 avril 1989, p 3

EHUZU, Message du camarade Romain Vilon Guézo secrétaire général de l'UNSTB à la classe ouvrière, N°3446, mercredi 3 mai 1989, p1

EHUZU, l'année scolaire 1988-1989 est déclarée blanche pour tous les établissements dont les activités pédagogiques sont restées paralysées, N°3505, jeudi 27 juillet 1989, p3

EHUZU, audience du chef de l'état, N°3507, lundi 31 juillet 1989, p1

EHUZU, séance de travail du chef de l'Etat avec les enseignants, N°3509, mercredi 2 aout 1989, p2

EHUZU, le chef de l'Etat rencontre de nouveau les enseignants, N°3523, mercredi 13 aout, p2

EHUZU, le conseil exécutif national lève les mesures astreignantes les agents permanents de l'état, les élèves et les étudiants à une autorisation de sortie du territoire national, N°3534, jeudi 7 septembre 1989, p2

EHUZU, l'avenir du syndicalisme de participation est-il compromis au Bénin ?, N°3544, jeudi 21 septembre 1989, p2

Bibliographie sommaire

2 – Eléments de bibliographie

2.1. Mémoires et thèses

- AHOVI (A), 1989, *Le mouvement syndical étudiantin et scolaire au Dahomey (1956-1974)*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB.

- DOSSOU, (L), 1981, *Le salariat et le développement des syndicats au Dahomey (1937-1960)*, Thèse de doctorat de 3e cycle : Université de Paris VII.

- MEVI (R), 1991, *Les lutttes politiques de la jeunesse dahoméenne de 1958 à 1974*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 157 pages.

- CHOUBADE DEGLA(R), 1995, *Les étudiants et la lutte syndicale au Dahomey-Bénin de 1960 à 1991*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 171 pages.
- ABISSI (G), 1997, *La difficile unité syndicale au Dahomey : 1958-1974*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UNB, 107 pages.
- KANMADOZO (P), 2003, *La conférence nationale des forces vives de février 1990 et ses répercussions en Afrique et au Bénin*, Mémoire de Maîtrise, DHA, UAC, 150 pages.

2.2. Articles ou tracts

- BALLE (Th), 1989, ‘‘L’avenir du syndicalisme de participation est-il compromis au Bénin ?’’ in *Ehuzu*, N° 3544 du jeudi 21 septembre 1989, page 5.
- BANEGAS (R), 1995, « Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin », *Cultures & Conflits* [En ligne], 17 | printemps 1995, mis en ligne le 04 mars 2005, consulté le 15 décembre 2015. URL : <http://conflits.revues.org/320>.
- BANEGAS (R), 2006 « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », *Cultures & Conflits* [En ligne], 12 | hiver 1993, mis en ligne le 14 mars 2006, 20 pages, consulté le 17 janvier 2016. URL : <http://conflits.revues.org/443>
- HOLO (Th), 2013, *Bulletin de la Cour constitutionnelle*, N°002, 38 pages.
- IMOROU (A.C), 1910, *L’action politico-syndicale des enseignants au Bénin (1945-2008). Approche socio-historique*, Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universitaät, 26 pages.
- Parti Communiste du Bénin (PCB), 2012, ‘‘Les négativités des horreurs de la mal-gouvernance de KEREKOU et les falsificateurs de l’histoire’’, Intervention du PCB à la cérémonie de lancement de la campagne contre l’hommage à rendre à une calamité nationale, Mathieu KEREKOU. 4 pages.
- Tract du SNES, *Déclaration sur la crise nationale actuelle*, 21 avril 1989.
- Tract du SNES, *Mieux nous organiser au sein du Front des enseignants des trois ordres d’enseignement*, Novembre 1989.

2.3. Ouvrages

- DEBOUROU (D), 2013, *La société baatonu du Nord-Bénin. Son passé, son dynamisme, ses conflits et ses innovations*, Paris, L'Harmattan, 704 pages.
- KESTER (G.) et Sidibé (O. O.) sous dir., 1997, *Syndicats africains à vous maintenant ! Pour une démocratie durable*, Paris, L'Harmattan, 446 pages
- LALINON GBADO (B.), 1998, *En marche vers la liberté*, tome1 : passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit. Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 126 pages.
- Fondation Friedrich NAUMANN, 1994, *Les actes de la Conférence nationale (Cotonou, du 19 au 28 février 1990)*, Cotonou, Editions ONEPI, pp. 3-4.

Table des matières

AVANT-PROPOS	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
INTRODUCTION.....	1
Première partie : La réaction des travailleurs à la création de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey, prémices du renouveau démocratique	6
Chapitre 1 : Le contexte général dahoméen et l'effervescence syndicale.....	7
1-1 Bref rappel de la vie politique au Dahomey de 1960 à 1972.....	7
1-2 Revendications syndicales et instabilité politique de 1960 à 1972.....	9
1-3 La révolution du 26 octobre 1972	11
Chapitre 2 : La création de l'UNSTD, amorce du bâillonnement des libertés démocratiques	12
2-1 Le mouvement syndical de 1972 à 1974.....	12
2-2 La création de l'UNSTD en novembre 1974	13
2-3 Les premières difficultés de l'UNSTD face au régime Kérékou	14
Chapitre 3 : La réaction immédiate du monde estudiantin et des travailleurs au bâillonnement des libertés démocratiques	17
3-1 La réaction du monde estudiantin	17
3-2 Le putsch syndical de mai 1975	17
3-3 La mort du capitaine Aikpé et la réaction des organisations de travailleurs.....	19
Deuxième partie : Le mouvement syndical de 1976 à 1989	22
Chapitre 4 : Le mouvement syndical et l'agression du 16 janvier 1977 en République Populaire du Bénin.	23
4-1-Les actions syndicales à la veille de l'agression du 16 janvier 1977	23
4-2 L'agression du 16 janvier 1977 et l'accalmie	24
Chapitre 5 : La grève de 1985 et son impact.....	26
5-1 Les fondements de la grève de 1985	26
5-2 Les évènements de mai 1985 en République du Bénin	27
5-3 La réaction immédiate du pouvoir militaro-marxiste	28
Chapitre 6 : L'année charnière : 1989 ou l'ébranlement du régime révolutionnaire	30
6-1 Les origines de la grève de 1989.....	30
6-2 Les manifestations de la grève de 1989	31
6-3 Les conséquences de la grève de 1989	33
Troisième partie : La contribution des syndicats au succès de la Conférence nationale des forces vives.....	34

Chapitre 7 : L'ébranlement du régime révolutionnaire	35
7-1 La pression internationale et l'ouverture du régime aux universitaires	35
7-2 Les mesures d'apaisement du régime en décembre 1989	36
7-3 La préparation de la Conférence nationale	37
Chapitre 8: Le discours et la participation des syndicats à la Conférence nationale des forces vives	40
8-1 Le déroulement de la Conférence nationale.....	40
8-2 Les grands sujets à polémique de la Conférence nationale.....	41
8-3 Les décisions de la Conférence nationale	42
Chapitre 9 : Les conséquences de la conférence nationale sur le mouvement syndical au Bénin	45
9-1 La réhabilitation des libertés syndicales au Bénin	45
9-2 L'exercice de la liberté syndicale.....	46
9-3 Les limites du mouvement syndical.....	47
Conclusion.....	49
ANNEXES	51
Table des matières	57